



COMMUNE DE  
**BOIS-D'AMONT**



**BULLETIN COMMUNAL**

N°8 – DECEMBRE 2024



LIONS CLUB  
Fribourg-Sarine



# RÉSONANCES

## CONCERT DE GALA

BENEDIKT HAYOZ  
ANTONIO NOVAIS

## INVITÉE D'HONNEUR

ESTELLE REVAZ

animé par Marin Piguet

RÉSERVATIONS:



## EQUILIBRE FRIBOURG

Vendredi 13 décembre 2024 20h

Concert en faveur de **SOS futures mamans**  
sous le patronage du Lion's Club Fribourg-Sarine  
Prix d'entrée: CHF 50.00 cat. A / CHF 30.00 cat. B



Plus d'informations : [www.landwehr.ch](http://www.landwehr.ch)

**RAIFFEISEN**

**la Mobilière**

# SOMMAIRE

<b>MOT DU CONSEIL COMMUNAL</b>	<b>5</b>
<b>ASSEMBLEE COMMUNALE</b>	<b>7</b>
2. Budget 2025	8
2.1 Compte de résultat (fonctionnement)	8
2.2 Présentation du plan financier et de la planification financière 2026-2030	20
2.3 Investissements	30
2.3.1 Etude de la construction d'une halle double polyvalente, Ependes	33
2.3.2 Etude du traitement des eaux de surface de l'ensemble du bassin versant Nord du Bois d'Amont, Ependes	35
3. Présentation de décomptes d'investissement	36
3.1 Bornes de recharge véhicules électriques	36
3.2 Acquisition de deux véhicules communaux	36
3.3 Phase 1 du crédit d'étude de l'avant-projet de nouvelles infrastructures communales, Ependes	37
3.4 Phase de concours de projets nouvelles infrastructures communales, Ependes	38
3.5 Etude de la transformation du bâtiment « Au Village 18 », Ependes	39
3.6 Etude réalisation CAD centre-village, Arconciel	40
4. Agrandissement du droit de superficie au bénéfice de la Fondation Robert A. Naef, Ependes	41
5. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français	42
6. Projet de liaison de mobilité douce sur la route de Ferpicloz, Ependes	42
<b>ADMINISTRATION</b>	<b>43</b>
Fermeture du bureau communal durant les fêtes de fin d'année	43
Impôts communaux	43
Exemption de la taxe annuelle d'exemption du paiement de la taxe non pompier	43
Du côté de la population	44
Un point sur... Les associations de communes dont Bois-d'Amont est membre	45
<b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>	<b>49</b>
A la rencontre de... Ski-Club Ependes	49
Arconciacum	51
Image d'antan	52
Marché de l'Avent à Ependes	52



<b>SANTE ET SOCIAL</b>	53
Santé	53
Petite enfance	53
<b>SENIORS</b>	55
Service social communal – Bois-d'Amont Solidaire	55
Aide et soins pour les seniors	59
<b>SERVICE TECHNIQUE</b>	62
Forêts	62
Bâtiments communaux	63
Environnement	65
<b>IMPRESSUM</b>	66

## SERVICE DE L'EDILITE

Frédéric Clément	Eaux	079 549 48 70
Paul Munkiba	Déchets / Bâtiments	077 269 59 87
Carlos Vieira	Voirie	078 410 96 76

## DEFIBRILLATEURS

4 défibrillateurs cardiaques sont à disposition en cas d'urgence sur le territoire communal :

Arconciel	Façade nord du bâtiment de l'administration communale, Place de l'Arche 1
Ependes	A l'extérieur du bâtiment communal, Au Village 4 Dans la grange du bâtiment sis à la rte de Sales 49
Senèdes	A l'extérieur du bâtiment situé à l'imp. de l'Etoile 5a

## HORAIRES DECHETTERIES

Arconciel	mardi et jeudi de 17h00 à 19h00 samedi de 8h30 à 11h30
Ependes	mercredi de 17h00 à 19h00 samedi de 8h30 à 11h30



# MOT DU CONSEIL COMMUNAL

Chers habitants et chères habitantes de Bois-d'Amont,

Si je devais résumer en un mot mes 500 premiers jours au sein de l'exécutif communal, je dirais que c'est : sportif ! En effet, cela ressemble à ...

... **un triathlon** : il faut maîtriser individuellement les trois disciplines (familiales, professionnelles et communales), puis apprendre à les enchaîner correctement.

... **une course d'orientation** : il s'agit de réunir les informations pertinentes afin d'établir le meilleur itinéraire permettant d'atteindre les objectifs fixés.

... **une course d'aviron** : la coordination (au sein du Conseil, avec l'administration et avec les différents partenaires) est indispensable pour ne pas chavirer.

... **une course de relai** : le Conseil hérite d'une situation façonnée par ses prédécesseurs et impacte à son tour, par ses décisions, ses actions et ses inactions, la situation qu'il transmettra à ses successeurs.

Pour illustrer cette dernière discipline, prenons l'exemple de l'aménagement du territoire et de l'augmentation de la population : les anciennes communes d'Arconciel et d'Ependes, à l'instar de nombreuses communes à l'époque, ont agrandi leur zone à bâtir. Cela a pour conséquence, plusieurs dizaines d'années plus tard, que ces terrains peuvent être valorisés et que la population augmente.

En possession du « témoin » transmis par nos prédécesseurs et dans un contexte différent d'alors (les habitudes et les modes de vie ont évolué, d'une part, et les règles du jeu - lois et règlements divers - se sont développés, d'autre part), le Conseil communal actuel se retrouve face à plusieurs défis de taille qu'il convient malheureusement de relever quasi simultanément : augmentation du nombre de salles de classe, construction d'une nouvelle halle de gym, rénovation énergétique du parc immobilier, nouvelle déchetterie, agrandissement de l'accueil extrascolaire, accueil d'un EMS, réaffectation de la halle de gym actuelle, etc.

Outre la simultanéité des projets, il y a leur ampleur... et les grands projets suscitent de grandes craintes. Tel était certainement le cas à Ependes en 1977 lors du démarrage des travaux de la halle de gym actuelle ou à Arconciel dans les années 90 lorsque a été construit le complexe communal avec ses 14 appartements. Pourtant, personne aujourd'hui ne remet en cause la pertinence de ces constructions.

Réaliser une halle de gym polyvalente double est un projet ambitieux pour une commune telle que la nôtre. Le Conseil communal en a pleinement conscience. Si je ne peux pas vous donner de garantie en termes de résultat, je peux toutefois vous assurer qu'avec mes collègues, nous y mettons toute notre énergie afin que cette nouvelle halle de gym polyvalente donne satisfaction au plus grand nombre, et que dans quelques années, plus personne ne doute de sa pertinence.

Je vous souhaite bonne lecture de ce bulletin et vous adresse à tous et toutes mes salutations sportives !

Pour le Conseil communal  
Sylvie Heimo, conseillère



Merci pour le prix que j'ai reçu  
à la fête de lutte.



Jules

# ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la commune de Bois-d'Amont sont convoqués en Assemblée communale du budget le

## **lundi 9 décembre 2024 à 20.00 heures à la halle polyvalente à Ependes**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 28 octobre 2024 (il ne sera pas lu)
2. Budget 2025
  - 2.1 Compte de résultat (fonctionnement)
  - 2.2 Présentation du plan financier et de la planification financière 2026-2030
  - 2.3 Investissements
    - 2.3.1 Etude de la construction d'une halle double polyvalente, Ependes – CHF 1'250'000.-
    - 2.3.2 Etude du traitement des eaux de surface de l'ensemble du bassin versant Nord du Bois d'Amont, Ependes – CHF 75'000.-
  - 2.4 Approbation
3. Présentation de décomptes d'investissement
  - 3.1 Bornes de recharge véhicules électriques
  - 3.2 Acquisition de deux véhicules communaux
  - 3.3 Phase 1 du crédit d'étude de l'avant-projet de nouvelles infrastructures communales, Ependes
  - 3.4 Phase de concours de projets nouvelles infrastructures communales, Ependes
  - 3.5 Etude de la transformation du bâtiment « Au Village 18 », Ependes
  - 3.6 Etude réalisation CAD centre-village, Arconciel
4. Approbation de l'agrandissement du droit de superficie au bénéfice de la Fondation Robert A. Naef, Ependes (il ne sera pas lu)
5. Approbation de la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (ils ne seront pas lus)
6. Projet de liaison de mobilité douce sur la route de Ferpicloz, Ependes – Vote consultatif
7. Informations et divers

*Les éventuels sujets de discussion ou questions que vous souhaiteriez aborder dans « les Divers » peuvent être transmis au Conseil communal avant l'assemblée par courriel à [commune@bois-damont.ch](mailto:commune@bois-damont.ch).*



Les documents se rapportant à l'ordre du jour sont consultables sur le site Internet [www.bois-damont.ch](http://www.bois-damont.ch) et auprès du secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.



## 2. Budget 2025

L'élaboration d'un budget communal n'est jamais une tâche simple et doit tenir compte d'une multitude de facteurs. Construit à près de deux tiers de charges dites liées (postes par nature 33, 35 et 36) provenant en grande partie de tâches communales déléguées à des associations supra-communales ou de participations à des tâches cantonales, le Conseil communal doit surtout se concentrer sur les besoins et les tâches directs de la commune.

Le Conseil communal a anticipé cet exercice en gardant régulièrement un œil sur les budgets antérieurs, les premiers exercices clôturés de la nouvelle commune et en réalisant un bouclage intermédiaire au 31 août de l'année en cours. Comme à son habitude, le Conseil communal a apporté une attention toute particulière à l'analyse et à la relecture du plus grand nombre d'objets possible.

Le Conseil communal doit compter avec plusieurs comptabilités internes telles que le cercle scolaire et l'AES. Ensuite, il y a le travail que la commune réalise dans le cadre des infrastructures et services qu'elle fournit directement. Puis, évidemment, les ressources sur lesquelles elle peut compter. C'est en fait là que réside la complexité la plus élevée, il est tout sauf simple d'estimer les revenus fiscaux dont la commune disposera pour réaliser ses tâches. Sur ce point en particulier, le Conseil communal a souhaité avoir une approche plutôt prudente. En découlent ensuite des disponibilités avec lesquelles il faut travailler. Le Service cantonal des contributions dispense chaque année des recommandations basées sur des estimations de la capacité fiscale à venir, mais il ne s'agit que de statistiques et le rôle du Conseil communal est d'y intégrer sa connaissance du tissu local.

### 2.1 Compte de résultat (fonctionnement)

L'introduction du plan comptable MCH2 modifie la forme donnée aux comptes et aux budgets communaux, à savoir que la présentation de ces derniers se fait principalement par nature et non plus par chapitre fonctionnel. Le résumé ci-après reprend cette forme.

Celle-ci intègre totalement les charges et revenus des comptabilités secondaires. Pour notre commune, elles regroupent notamment le cercle scolaire, l'AES et le Fonds Antoine Dousse.

Le chapitre « **Charges de personnel** » rassemble l'ensemble des coûts liés au personnel communal. Non seulement le personnel de l'administration et de l'édilité, mais également les jetons de présence (commissions et conseillers), ainsi que le traitement des employés de déchetteries, du personnel de nettoyage, de la direction et des intervenants de l'accueil extrascolaire et les aides diverses pour certaines tâches spécifiques ou également les jeunes qui collaborent avec notre équipe durant les nettoyages d'été.

Le chapitre inclut évidemment l'ensemble des charges patronales, les frais de formation et de perfectionnement ainsi que les autres charges liées au personnel. Il augmente principalement du fait des engagements et adaptations de salaires dans les entités gérées par la commune comme l'AES, mais également à la ventilation toujours plus précise des tâches réalisées par l'équipe technique, l'adaptation de

cotisations professionnelles et l'anticipation du poste mis au concours à la mi-octobre en réponse au départ annoncé de M. Jérôme Bongard.

Le chapitre « **Charges de biens, services et autres charges d'exploitation** » représente l'ensemble des mandats et coûts matériels à la charge de la commune. Sont comptabilisés ici par exemple les charges d'entretien des bâtiments communaux, le matériel de bureau, l'informatique, les télécommunications, les assurances, l'eau, l'énergie, le combustible, les cotisations, les locations de matériels et services et l'affranchissement. Se basant sur les tarifs appliqués actuellement sur les ressources énergétiques, le Conseil communal anticipe une diminution de ces charges pour l'ensemble des bâtiments communaux par rapport aux estimations faites l'année dernière. Des projets seront mis en place ces prochaines années (amélioration de l'enveloppe thermique, remplacement de système de production de chaleur) pour tenter d'atténuer les conséquences des fluctuations de prix des différentes énergies.

Le chapitre « **Amortissement du patrimoine administratif** » comptabilise les charges d'amortissement de tous les bâtiments du patrimoine administratif de la commune ainsi que des infrastructures routières, d'adduction d'eau, de traitement des eaux usées et de la gestion de déchets. Il intègre également la dévalorisation d'actifs tels que les PALs des trois anciennes communes. Ces charges correspondent aux exigences comptables de la nouvelle loi sur les finances communales et ne peuvent pas être adaptées. L'augmentation de celles-ci d'environ CHF 10'000.- reflète l'amortissement des investissements réalisés en 2024.

Le chapitre « **Charges financières** » comptabilise les coûts des dettes de la commune, soit les intérêts payés pour les prêts qu'elle a obtenus auprès de différents établissements bancaires ou d'assurances. Les taux négociés ces dernières années étaient très favorables et sont suivis régulièrement. Selon les conditions disponibles au moment d'un éventuel renouvellement, le Conseil communal interrogera les différents acteurs de la place financière.

Le chapitre « **Attributions aux fonds et financements spéciaux** » renvoie aux sous-chapitres sujets à un financement propre comme l'adduction d'eau, l'épuration et la gestion des déchets. Selon les charges et les produits attendus de ces différentes tâches communales, une attribution à la réserve de CHF 187'892.- est prévue. Celle-ci ne concerne pas la gestion de déchets qui est toujours partiellement financée par l'impôt ordinaire.

Le chapitre « **Charges de transfert** » correspond de manière globale à l'ensemble des participations communales à des organisations supra-communales, cantonales ou fédérales. Il comptabilise ce qui est couramment appelé charges liées. Celles-ci représentent plus de 56.35% des charges de la commune pour le budget 2025, en augmentation de près de 1 point par rapport à 2024. L'augmentation de ce chapitre est essentiellement due aux augmentations prévues sur le budget du cercle scolaire (prise en charge de la location des nouveaux bâtiments utilisés et augmentation des frais de transport), le service des curatelles et les grandes associations de communes au niveau du district. Le détail de ces augmentations est donné plus bas au chapitre dédié à la présentation par fonctions du budget communal.

De manière générale, la marge de manœuvre dont dispose le Conseil communal est relativement faible, il ne dispose que de très peu de solutions pour contenir les charges et en éviter les augmentations importantes. Le Conseil communal discute en amont de chaque assemblée de délégués de ces associations pour fixer la lettre de mission qui devra être exprimée.

Le tableau ci-dessous détaille les charges classées par nature pour le budget 2025 avec quelques informations sur les différences par rapport à l'exercice précédent.

	<b>Budget 2024</b>		<b>Budget 2025</b>	
	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
<b>30 Charges de personnel</b>				
	<b>1'535'678.00</b>		<b>1'596'363.00</b>	
• Engagements et adaptations de salaires				
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>				
	<b>2'244'506.00</b>		<b>2'132'169.00</b>	
• Frais directement imputables aux activités de la commune, par exemple les services mandatés pour l'entretien ou la gestion du parc informatique				
<b>33 Amortissement du patrimoine administratif</b>				
	<b>854'163.00</b>		<b>865'978.00</b>	
• Amortissement selon les règles comptables en vigueur				
<b>34 Charges financières</b>				
	<b>65'324.00</b>		<b>67'328.00</b>	
• Service de la dette sur les emprunts contractés par la commune				
<b>35 Attributions aux fonds et financements spéciaux</b>				
	<b>155'108.00</b>		<b>187'892.00</b>	
• Dans la cadre des activités soumises à financement spécial (soumises à une taxe)				
<b>36 Charges de transfert</b>				
	<b>6'126'753.00</b>		<b>6'432'024.00</b>	
• Charges liées d'organisations supra-communales ou cantonales				
<b>39 Attribution aux fonds</b>				
	<b>67'180.00</b>		<b>133'275.00</b>	
• Imputations internes pour prestations de services et loyers				
<b>Total des charges</b>				
	<b>11'048'712.00</b>		<b>11'415'029.00</b>	

Comme pour les charges, les recettes de la commune sont classées par type. Le chapitre « **Revenus fiscaux** » enregistre l'évaluation des entrées fiscales pour l'année 2025. Utilisant comme référence les statistiques cantonales, en évaluant le tout avec beaucoup de prudence et en tenant compte des exercices écoulés et de la conjoncture, le Conseil communal a opté pour une approche prudente. Sur la base des projections de l'Etat, il serait possible d'être un peu plus optimiste, mais les tendances actuelles sont moins favorables que précédemment. Le bouclage de l'exercice actuel (2024) devrait permettre de comprendre un peu mieux l'évolution attendue. Les impôts spéciaux restent pour la commune de Bois-d'Amont une ressource importante, mais il est très difficile d'en évaluer les retombées avec certitude. Ce chapitre augmente globalement, mais les estimations restent prudentes considérant les deux dernières années.

Le chapitre « **Taxes** » comptabilise les taxes perçues par la commune dans le cadre de ses tâches d'adduction d'eau, de traitement des eaux usées et de gestion des déchets. Ces montants correspondent aux tarifs applicables au travers des règlements communaux actualisés en 2021. Ils prennent également en compte le cycle de facturation actuel et les montants facturés ces dernières années. Comme fixé dans les règlements sur l'adduction d'eau et l'épuration, en automne 2023 le Conseil communal s'est penché sur les tarifs appliqués et a opté pour une stabilité des tarifs à la vue des différents projets inscrits dans la planification financière. Une nouvelle évaluation sera réalisée en septembre 2025. Le budget tient également compte des tarifs introduits par le nouveau règlement sur la gestion des déchets.

Le chapitre « **Revenus financiers** » enregistre les produits engendrés par les locations des différents bâtiments et infrastructures communales, ainsi que les revenus de placements. En 2024, il avait été marqué par la seconde et dernière tranche liée à la vente de l'immeuble de l'Areinal à Arconciel. Ce revenu d'environ CHF 140'000.- n'apparaît donc plus dans le budget 2025. Cependant, on retrouve les produits attendus de certains placements réalisés par la commune durant l'année 2024 et pour lesquels des intérêts seront versés en 2025. La diminution de la part des montants encaissés au titre de loyers provient de l'adaptation de la comptabilisation des charges locatives facturées notamment au cercle scolaire, qui apparaissent dès lors dans les imputations internes.

Le chapitre « **Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux** » comptabilise les prélèvements sur les réserves disponibles. Pour le budget 2025, le seul prélèvement concerne l'entretien des forêts. Le second prélèvement est en relation avec l'activation des certaines tâches des conseillers communaux en lien avec les projets d'importance réalisés par la commune.

Le chapitre « **Revenus de transferts** » correspond aux revenus provenant de communes partenaires dans des associations gérées par Bois-d'Amont, à certaines subventions et aux versements liés à la péréquation financière. Lorsque les charges d'une tâche communale réalisée en partenariat avec une autre commune augmentent, la couverture de ces charges augmente proportionnellement et induit donc un produit.

Le chapitre « **Revenus extraordinaires** » comptabilise essentiellement les prélèvements au fonds de réévaluation lié au passage à MCH2 et à la revalorisation des actifs communaux.

Le chapitre « **Imputations internes** » comptabilise dans le cas de la commune de Bois-d'Amont essentiellement les produits des prestations refacturés en interne. Par exemple, le montant des loyers refacturés à l'accueil extrascolaire et au cercle scolaire, ainsi que certaines prestations réalisées pour ces deux entités.

Le tableau suivant détaille les produits classés par nature pour le budget 2025 avec quelques informations sur les différences par rapport à l'exercice précédent.

	<b>Budget 2024</b>		<b>Budget 2025</b>	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>40 Revenus fiscaux</b>		<b>6'366'000.00</b>		<b>6'699'400.00</b>
• Perceptions fiscales telles qu'estimées par l'Etat et le Service des finances de la commune				
<b>41 Revenus régaliens et de concessions</b>		<b>1'000.00</b>		<b>0.00</b>
<b>42 Taxes</b>		<b>1'387'700.00</b>		<b>1'368'200.00</b>
• Selon les tarifs en vigueur				
<b>43 Revenus divers</b>		<b>0.00</b>		<b>7'969.00</b>
• Inscription de prestations propres à l'actif				
<b>44 Revenus financiers</b>		<b>772'790.00</b>		<b>557'665.00</b>
• Revenus locatifs des immeubles communaux				
<b>45 Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux</b>		<b>26'305.00</b>		<b>40'228.00</b>
• Financement d'activités communales soumises à des taxes				
<b>46 Revenus de transfert</b>		<b>1'711'034.00</b>		<b>1'837'687.00</b>
• Participation et subventions d'autres communes et de l'Etat, principalement liées aux comptabilités internes comme le cercle scolaire et l'AES				
<b>48 Revenus extraordinaires</b>		<b>334'581.00</b>		<b>334'581.00</b>
• Prélèvement au fonds de réévaluation du patrimoine communal				
<b>49 Autres participations et subventions</b>		<b>67'180.00</b>		<b>133'275.00</b>
• Imputations internes pour prestations de services et loyers				
<b>Total des revenus</b>		<b>10'666'590.00</b>		<b>10'979'005.00</b>
<b>Excédent de charges</b>		<b>382'122.00</b>		<b>436'024.00</b>

Ce nouveau budget de la commune de Bois-d'Amont présente un total de charges de CHF 11'415'029.-, soit une augmentation de 3.32% par rapport au budget 2024 et des produits de CHF 10'979'005.- également en augmentation (2.93%). Dite augmentation est principalement due à la couverture des charges dans les comptabilités internes et à l'évolution des revenus fiscaux et financiers. Le tout additionné induit un excédent de charges de CHF 436'024.-, représentant environ 3.82% des charges totales. Avec l'introduction de la nouvelle loi sur les finances communales, le seuil fixé précédemment à 5% ne s'applique plus formellement et n'est plus le déclencheur d'une adaptation du taux d'impôts. Se référant aux normes comptables introduites par MCH2, ce résultat induira un prélèvement à la fortune communale équivalent à l'excédent de charges. Au 31 décembre 2023, celle-ci s'établit à CHF 6'788'384.- en augmentation de CHF 190'638.- par rapport à l'année précédente.

La norme MCH2 définit également une présentation des comptes et budgets permettant de classer les charges et les produits par rapport aux fonctions ou aux tâches communales. Dans un but de clarté et de transparence, vous trouverez ci-après le budget 2025 pour la commune de Bois-d'Amont sur la base des chapitres fonctionnels définis par la norme comptable. Il intègre des explications liées à chaque écart substantiel.

	<b>Budget 2024</b>		<b>Budget 2025</b>	
	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
<b>0 Administration générale</b>	<b>1'770'441.00</b>	<b>588'433.00</b>	<b>1'727'148.00</b>	<b>544'298.00</b>

011/012 Législatif et exécutif

	91'000.00	0.00	92'369.00	0.00
--	-----------	------	-----------	------

- Stabilité des frais d'imprimés et de publications (bulletins et tous-ménages)
- A l'exception de la seconde phase du système de contrôle interne, mise en place de MCH2 quasiment terminée. Cependant, besoins accrus en conseil en lien avec la planification financière, donc augmentation des prestations fournies par l'organe de révision
- Ajustement et correction des charges (notamment cotisations patronales) en lien avec les traitements et les activités du Conseil communal ; les frais en lien avec le travail des conseillers sont ventilés par chapitre fonctionnel pour tenir compte de la réalité du travail de chacun

021/022 Administration des finances et services généraux

	912'672.00	55'800.00	917'303.00	61'800.00
--	------------	-----------	------------	-----------

- Charges globalement en légère augmentation tant pour le service des finances (2,0%) que pour le secrétariat général (0,05%), principalement dues à la ventilation des salaires et à l'adaptation des taux de cotisation LPP
- Nombre de poursuites toujours en augmentation, donc frais supplémentaires
- Diminution des acquisitions de logiciels dans le contexte d'un projet de GED et de système de gestion de séances
- Optimisation des frais de téléphone et d'affranchissement (eBill)
- Reprise plus soutenue du nombre de demandes de permis de construire ordinaire
- Contribution au projet DigiFR (guichet électronique avec prestations communales)



- Fin de la période de leasing sur les machines utilisées par l'administration
- Diminution des frais de conseil juridique grâce au concours de la conseillère communale Mme Sylvie Heimo, juriste
- Adaptation et changement de compte du forfait dédié au secrétariat du comité de l'Association pour le service des curatelles de Haute-Sarine

#### 029 Immeubles administratifs

	766'769.00		532'633.00		717'476.00		482'498.00
--	------------	--	------------	--	------------	--	------------

- Produit de réévaluation du patrimoine administratif figure au chapitre 9
- Adaptation des charges en lien avec l'électricité et les combustibles selon les tarifs en vigueur
- Réévaluation des charges d'entretien selon analyses effectuées et interventions à prévoir durant l'année
- Projets d'entretien prévoyant notamment : interventions ponctuelles dans les bâtiment concernés, curages de canalisations, travaux de peinture, réfections de pieds de façades et remplacement de luminaires

### 1 Ordre et sécurité publics, défense

	<b>118'053.00</b>		<b>84'600.00</b>		<b>120'621.00</b>		<b>86'200.00</b>
--	-------------------	--	------------------	--	-------------------	--	------------------

#### 150 Service du feu

	111'350.00		84'600.00		106'702.00		85'500.00
--	------------	--	-----------	--	------------	--	-----------

- Diminution des coûts de la défense incendie gérée par le Réseau Santé Sarine (participation communale au bataillon et versement de la taxe d'exemption)
- Perception proportionnelle de la taxe d'exemption
- Location et participation aux charges du local du feu utilisé par le bataillon

#### 160 Défense

	6'703.00		0.00		13'919.00		700.00
--	----------	--	------	--	-----------	--	--------

- Participation à l'instruction cantonale en matière de protection civile
- Participation à l'organisation régionale Points de Rencontre Unique (PRU)

### 2 Formation

	<b>4'386'795.00</b>		<b>1'038'199.00</b>		<b>4'638'671.00</b>		<b>1'141'263.00</b>
--	---------------------	--	---------------------	--	---------------------	--	---------------------

#### 211/212/213/214 Scolarité obligatoire

	2'589'520.00		0.00		2'693'923.00		0.00
--	--------------	--	------	--	--------------	--	------

- Légère diminution des coûts en lien avec la participation communale aux dépenses cantonales des écoles enfantines (-0,22%)
- Augmentation des coûts correspondant aux écoles primaires (5,91%, principalement due à l'augmentation des frais liés au cercle scolaire) et au cycle d'orientation (2,93%)
- Diminution de la participation communale aux dépenses du Conservatoire (-6,87%)

#### 217 Bâtiments scolaires

	350'245.00		29'697.00		342'267.00		58'434.00
--	------------	--	-----------	--	------------	--	-----------

- Planification des charges d'entretien sur les 2 sites scolaires par rapport aux besoins réels (escalier école d'Ependes et réparations mineures école d'Arconciel, projet d'entretien du système de distribution de chauffage, contrôle et isolation ponctuelle)
- Rationalisation des dépenses en lien avec la mise en place de personnel de nettoyage polyvalent pour répondre à la réorganisation du travail d'entretien

- Utilisation du bâtiment « Au Village 18 » pour des cours d'appui et des travaux de groupe
- Ajout des charges d'exploitation de nouveaux bâtiments prévus à la rentrée 2025, avec une prise en charge de ces coûts par le Cercle scolaire. Le Conseil communal est en train de revoir la convention intercommunale scolaire avec ses homologues de Ferpicloz pour mieux intégrer ces coûts et clarifier la prise en charge du travail réalisé par le personnel communal et les conseillers de Bois-d'Amont dans le cadre de la gestion et l'organisation des bâtiments scolaires

#### 218 Accueil extrascolaire

	423'780.00		344'730.00		470'093.00		352'347.00
--	------------	--	------------	--	------------	--	------------

- Ajout de nouvelles tranches horaire
- Engagement d'une nouvelle intervenante
- Réévaluation des tâches de conciergerie pour l'entretien des lieux
- Utilisation quasi quotidienne de la salle 2 de la halle polyvalente pour servir les repas aux enfants accueillis
- Adaptation des participations des parents aux unités AES et aux repas en fonction des contrats et des subventions
- Adaptation de la participation intercommunale

#### 219 Cercle scolaire intercommunal

	663'772.00		663'772.00		730'482.00		730'482.00
--	------------	--	------------	--	------------	--	------------

- Augmentation générale des coûts en lien avec le cercle scolaire (10,10%)
- Nouvelle augmentation du coût des transports scolaires basée sur le nombre d'enfants, la taille des bus, le nombre de trajets et les transports pour la piscine
- Engagement de la secrétaire de la directrice du cercle scolaire par la Commune de Ferpicloz et changement de compte relatif à cette décision
- Utilisation accrue de locaux communaux par l'école, augmentation proportionnelle des loyers et des charges (salle de classe provisoire dans le bâtiment de l'ancienne administration d'Ependes, ouverture d'une salle d'appui dans l'ancien fitness et mise en service des nouveaux bâtiments à Arconciel), environ CHF 65'000.-
- Forte augmentation de la contribution communale au Service de logopédie et psychologie, à CHF 124'000.-

#### 22/23 Ecoles spécialisées et formation professionnelle

	359'478.00		0.00		401'906.00		0.00
--	------------	--	------	--	------------	--	------

- Importante augmentation de la participation communale aux institutions spécialisées (7.96%)
- Augmentation planifiée de la participation communale au service de la formation professionnelle, CHF 30'000.- pour 2025

### 3 Culte, sport et loisirs

	352'048.00		103'952.00		328'798.00		110'376.00
--	------------	--	------------	--	------------	--	------------

#### 32 Culture

	47'898.00		0.00		48'334.00		0.00
--	-----------	--	------	--	-----------	--	------

- Continuité des subventions communales aux sociétés locales et montants octroyés aux manifestations soutenues par la commune
- Adaptation du calendrier des réceptions prévues par la commune en 2025
- Soutien au projet de revitalisation du site des ruines du château d'Arconciel (Association Arconciacum)

#### 34 Sport et loisirs

| 304'150.00 | 103'952.00 | 280'464.00 | 110'376.00

- Application de la convention signée avec le FC Haute-Sarine
- Création et financement d'une commission d'animation locale
- Prise en charge de l'entretien des terrains de foot
- Divers travaux d'entretien à la buvette du terrain de foot d'Arconciel
- Intégration comptable des charges liées au travail des conseillers communaux dans le cadre du projet de la future halle polyvalente.
- Participation à l'assainissement des cibles – butte de tir à 300 m. d'Arconciel – art. 581 RF

### 4 Santé

| 1'095'452.00 | 10'000.00 | 1'125'287.00 | 10'000.00

#### 41 Hôpitaux, établissements médico-sociaux

| 754'238.00 | 0.00 | 750'135.00 | 0.00

- Selon le budget du Réseau Santé Sarine, léger fléchissement de la participation communale (0,54%) notamment lié à la participation aux frais de gestion de la commission de district (-4,40%)

#### 42 Soins ambulatoires

| 328'644.00 | 0.00 | 363'588.00 | 0.00

- Selon le budget du Réseau Santé Sarine, augmentation de plus de 10,63% notamment liée aux soins à domicile (3,66%) et aux participations aux indemnités forfaitaires régionales (17,51%) suite à la décision du Conseil d'Etat à la fin de l'année 2023

#### 43 Prévention

| 12'350.00 | 10'000.00 | 11'350.00 | 10'000.00

- Stabilité des frais en lien avec le service dentaire scolaire

#### 49 Santé publique non mentionnée ailleurs

| 220.00 | 0.00 | 214.00 | 0.00

### 5 Prévoyance sociale

| 1'275'474.00 | 10'520.00 | 1'309'731.00 | 15'900.00

#### 52 Invalidité

| 669'687.00 | 0.00 | 698'420.00 | 0.00

- Augmentation de la participation communale aux frais cantonaux en lien avec les institutions spécialisées (4.29%)

#### 53 Vieillesse et survivants

| 3'000.00 | 2'000.00 | 4'000.00 | 2'000.00

- Dédommagement et réduction de primes selon préavis du Service de Justice de paix

#### 54 Famille et jeunesse

| 230'768.00 | 0.00 | 260'467.00 | 0.00

- Stabilité du financement des allocations familiales pour personnes sans activités lucratives et diminution des contributions d'entretien (-6,70%)
- Succès important et fonctionnement optimum de la crèche intercommunale sans influence négative sur la prise en charge communale de la participation au déficit
- Aucune évolution des subventions octroyées pour l'accueil familial de jour

- Augmentation de la participation au Service Officiel des Curatelles en raison du déménagement du service à Marly et de l'augmentation de personnel ; forte augmentation du nombre de personnes prises en charge domiciliées dans la commune

#### 55 Chômage

	43'364.00		0.00		44'049.00		0.00
--	-----------	--	------	--	-----------	--	------

- Légère augmentation de la contribution communale au Fonds cantonal de l'emploi

#### 57 Aide sociale et domaine de l'asile

	328'655.00		8'520.00		302'795.00		13'900.00
--	------------	--	----------	--	------------	--	-----------

- Nouvelle diminution des charges cantonales et régionales en lien avec la prévoyance sociale (-8.42%)
- Manque de chiffre pour estimer l'impact de l'ouverture du guichet famille prévue dans la nouvelle loi sur les prestations complémentaires au profit des familles, pas d'informations disponibles lors de l'établissement du budget
- Stabilité des aides individuelles octroyées par le Fond Dousse (sans incidence sur le résultat du budget)

### 6 Trafic et télécommunication

	752'691.00		2'330.00		829'724.00		2'000.00
--	------------	--	----------	--	------------	--	----------

#### 61 Circulation routière

	623'789.00		1'330.00		685'602.00		2'000.00
--	------------	--	----------	--	------------	--	----------

- Adaptation de la répartition des heures du personnel communal, de plus en plus d'interventions effectuées par les équipes communales (réévalué selon les heures enregistrées dans le système de timbrage durant ces 18 derniers mois)
- Diminution des mandats octroyés à des tiers dans le cadre de l'entretien des routes communales et du déneigement
- Ajout de l'entretien des parcs, jardins et places communales dans le chapitre (travail de l'édilité et achats de matériel)
- Ajout de la mise à niveau et de la location de l'éclairage public selon l'ordonnance modifiant le règlement sur l'énergie approuvée en juin 2023 et donnant aux communes jusqu'en 2028 pour mettre en place l'extinction nocturne complète ou dynamique de l'éclairage public
- Adaptation des charges d'amortissement sur la base de l'acquisition des nouveaux véhicules communaux
- Intégration de la gestion de bornes de charges

#### 62 Transport publics

	128'902.00		0.00		144'122.00		0.00
--	------------	--	------	--	------------	--	------

- Augmentation de la participation communale aux transports régionaux et au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire (+11,81%)
- Arrêt de la mise à disposition d'abonnements journaliers CFF

#### 64 Télécommunications

	0.00		1'000.00		0.00		0.00
--	------	--	----------	--	------	--	------

### 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

	1'212'562.00		1'061'455.00		1'246'216.00		1'083'634.00
--	--------------	--	--------------	--	--------------	--	--------------



71 Approvisionnement en eau		302'641.00		302'641.00		311'549.00		311'549.00
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application des nouveaux tarifs confirmés en 2023, avec attribution au fond de maintien de la valeur des installations</li> <li>• Revenus basés sur la période facturée</li> <li>• Entretiens planifiés</li> </ul>								
72 Traitement des eaux usées		501'046.00		501'046.00		511'814.00		511'814.00
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application des nouveaux tarifs confirmés en 2023, avec attribution au fond de maintien de la valeur des installations</li> <li>• Revenus basés sur la période facturée</li> <li>• Entretiens planifiés</li> </ul>								
73 Gestion des déchets		253'462.00		250'850.00		250'635.00		237'500.00
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimisation des heures de présence du personnel édilitaire</li> <li>• Adaptation des frais d'élimination selon utilisation actuelle des déchetteries</li> <li>• Couverture de près de 95%, pas de constitution de réserve possible</li> <li>• Indexation des frais de transport pour les déchets triés</li> <li>• Diminution des frais d'entretien</li> <li>• Diminution des frais d'élimination des déchets recyclés, directement liée à une utilisation plus rationnelle des bennes à déchets encombrants</li> <li>• Problème de dépôt de branches hors des secteurs ou des horaires prévus, difficulté à obtenir des remboursements des frais</li> </ul>								
74 Correction de cours d'eau		20'023.00		436.00		16'023.00		436.00
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interventions en cours sur plusieurs cours d'eau de la commune</li> <li>• Participation communale à la structure pour la préservation des gorges de la petite Sarine</li> </ul>								
77 Cimetières communaux		39'906.00		5'982.00		40'235.00		6'835.00
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application du nouveau règlement</li> <li>• Participation communale à l'installation de WC au cimetière d'Arconciel</li> <li>• Frais d'entretien revus pour le cimetière d'Ependes</li> </ul>								
79 Aménagement du territoire		95'484.00		500.00		115'960.00		15'500.00
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Charges en lien avec la mise en place du PAD du Pré du Bugnon et l'assistance dans le cadre du projet d'EMS, avec remboursement d'une partie des frais liés</li> <li>• Adaptation de l'amortissement des plans d'aménagement</li> <li>• Participation à l'Association Régionale Sarine dans le cadre du projet de plan directeur régional, avec intégration de la tâche en lien avec le tourisme</li> </ul>								

## 8 Economie publique

	<b>57'500.00</b>		<b>48'952.00</b>		<b>63'804.00</b>		<b>55'084.00</b>
--	------------------	--	------------------	--	------------------	--	------------------

81 Agriculture		30'904.00		22'356.00		31'076.00		22'356.00
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amortissement des investissements en lien avec les voies de communication à vocation agricole</li> </ul>								

82 Sylviculture		8'048.00		8'048.00		16'594.00		16'594.00
• Entretien du domaine forestier communal								
• Prise en charge par prélèvement à la réserve liée								

84 Tourisme		18'548.00		18'548.00		16'134.00		16'134.00
• Entretien du sentier panoramique								
• Prise en charge par prélèvement à la réserve liée								

### 9 Finances et impôts

	27'696.00		7'718'149.00		25'029.00		7'930'250.00
--	-----------	--	--------------	--	-----------	--	--------------

91 Impôts		19'643.00		6'430'831.00		20'854.00		6'735'805.00
• Evaluation des recettes sur la base des statistiques cantonales, analyses internes et prévisions								
• Intégration des statistiques fiscales actuelles et des montants facturés en 2024								
• Adaptation des revenus découlant de prestations en capital								
• Compensations cantonales en lien avec la réforme fiscale des entreprises (dernière année)								
• Estimation prudente des entrées fiscales irrégulières (gains immobiliers et plus-values, mutations et donations)								

93 Péréquation financière intercommunale		0.00		632'960.00		0.00		653'914.00
• Augmentation des revenus selon calculs de l'Etat								

95 Part aux recettes sans affectation		4'053.00		162'127.00		4'175.00		167'000.00
• Augmentation de la part perçue sur l'impôt sur les véhicules à moteur								

96 Administration de la fortune et de la dette		4'000.00		157'000.00		0.00		38'300.00
• Produit des placements à terme ayant pour échange 2025								

97 Redistributions		0.00		650.00		0.00		650.00
--------------------	--	------	--	--------	--	------	--	--------

99 Postes non ventilables		0.00		334'581.00		0.00		334'581.00
• Prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif								

### Total des charges

	11'048'712.00				11'415'029.00		
--	---------------	--	--	--	---------------	--	--

### Total des produits

			10'666'590.00				10'979'005.00
--	--	--	---------------	--	--	--	---------------

### Excédent de charges

			382'122.00				436'024.00
--	--	--	------------	--	--	--	------------



Une majorité des revenus de notre commune est issue des différents impôts. Pour 2025, basées sur les statistiques fournies par l'Etat et les acomptes facturés durant l'année, les projections réalisées voient les produits totaux des impôts s'additionner à CHF 6'735'805.-, soit CHF 5'884'905.- d'impôts communaux ordinaires et CHF 850'900.- d'impôts communaux spéciaux. Ces derniers sont extrêmement variables et doivent être évalués avec prudence. Les transferts immobiliers généralement plus fréquents ces dernières années ont été appréhendés avec grande prudence. Le développement de certains secteurs de notre commune permet d'avoir une vision pour l'heure encore favorable de ces postes.

Le budget ayant été détaillé au travers de ces chapitres, des explications plus succinctes seront données lors de l'assemblée communale du 9 décembre prochain.

## 2.2 Présentation du plan financier et de la planification financière 2026-2030

### Plan financier

Le Plan financier est un outil de gestion mis à jour une fois par an, ou aussi souvent que nécessaire, qui permet au Conseil communal de présenter une analyse prévisionnelle sur cinq ans (budget de l'année suivante ainsi qu'estimations sur quatre ans). Cet exercice a pour but de donner l'orientation générale sur le développement prévisible de l'ensemble des charges et des revenus de fonctionnement ainsi que l'impact sur les indicateurs principaux du bilan et du compte de flux de trésorerie en tenant compte des investissements planifiés.

Les projections faites découlent des connaissances actuelles et de l'évolution des comptes des deux dernières années, du contexte socio-économique et d'autres paramètres de planification spécifiques qui influencent plus ou moins fortement l'évolution des charges et des revenus. L'élément chiffrable utilisé pour cette planification est principalement l'évolution démographique et le développement de la commune planifiable à ce jour. D'autres facteurs qui pourraient notamment impacter ces projections sont :

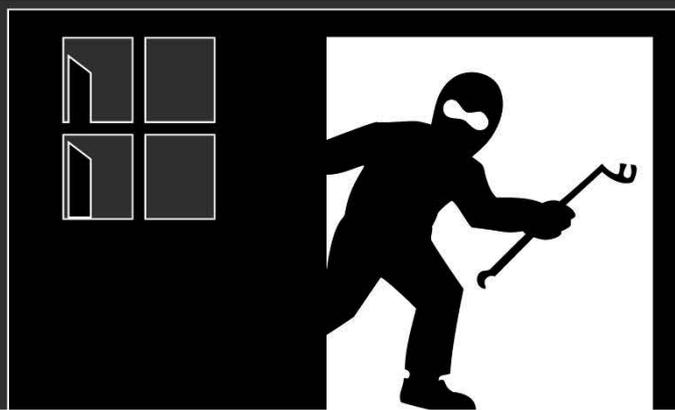
- un changement important quant à la situation économique ;
- des modifications légales au niveau fédéral et cantonal ;
- d'éventuelles nouvelles décisions d'associations de communes ;
- l'arrivée ou le départ de contribuables, la construction et l'occupation des logements.

L'inscription des investissements au plan financier permet de calculer l'impact en termes d'endettement, d'amortissements et d'intérêts de la dette sur le compte de résultat. En découle le calcul des indicateurs financiers préconisés par MCH2.

# CAMBRIOLEURS DU CRÉPUSCULE

**Vous travaillez  
ENCORE**

**ils travaillent  
DÉJÀ...**



- **Simulez une PRÉSENCE !**
- **Allumez une LUMIÈRE AVEC MINUTERIE !**
- **Signalez tout COMPORTEMENT SUSPECT au 117 !**

[policefr.ch](http://policefr.ch)



	Budget 2025		Prévision 2026		Prévision 2027	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>0 Administration générale</b>						
	935'000.00	0.00	750'000.00	0.00	100'000.00	
<b>0220 Services généraux, autres</b>	<b>85'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Informatique – Mise en place d'une GED	60'000.00					
Informatique – Changement outils de gestion de séances	25'000.00					
<b>0291 Arconciel – complexe communal</b>	<b>580'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>500'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Remplacement production de chaleur			500'000.00			
Assainissement énergétique complexe communal (fenêtres)	580'000.00					
Rénovation appartements						
<b>0293 Arconciel – Auberge des Trois Sapins</b>	<b>270'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>250'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Remplacement production de chaleur			250'000.00			
Assainissement énergétique Auberge des Trois Sapins	270'000.00					
<b>0294 Ependes – Auberge du Château</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>100'000.00</b>	
Assainissement énergétique Auberge du Château					100'000.00	
<b>0299 Ependes – Terrains à bâtir</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>100'000.00</b>	
Préparation EMS					100'000.00	
<b>2 Formation</b>						
	0.00	0.00	300'000.00	0.00	0.00	
<b>2170 Arconciel – Bâtiment scolaire</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>300'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Remplacement production de chaleur			300'000.00			
<b>2172 Ependes – Bâtiment scolaire Au village 18</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Transformation en AES						
<b>3 Sport et loisirs</b>						
	1'250'000.00	0.00	0.00	0.00	13'500'000.00	
<b>3413 Ependes – Terrain de football</b>						
Réfection terrain de foot						
<b>3414 Ependes – Halle polyvalente double</b>	<b>1'250'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>13'500'000.00</b>	
Phase étude et permis de construire	1'250'000.00					
Réalisation (fin des travaux 2029)					13'500'000.00	
<b>6 Trafic et télécommunication</b>						
	0.00	0.00	150'000.00	0.00	650'000.00	

Revenus	Prévision 2028		Prévision 2029		Prévision 2030		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
0.00	400'000.00	0.00	0.00	0.00	200'000.00	0.00	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.00	400'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	400'000.00						
0.00	0.00	0.00	350'000.00	0.00	0.00	0.00	
			350'000.00				
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	200'000.00	0.00	
					200'000.00		
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'200'000.00	120'000.00	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'200'000.00	120'000.00	
					1'200'000.00	120'000.00	
500'000.00	700'000.00	280'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	700'000.00	280'000.00					
	700'000.00	280'000.00					
500'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
500'000.00							
0.00	0.00	0.00	2'400'000.00	0.00	300'000.00	0.00	



	Budget 2025		Prévision 2026		Prévision 2027	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>6150 Routes communales</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>150'000.00</b>		<b>650'000.00</b>	
Réfection Pont la Souche, Arconciel						
Cheminement piéton entre Arconciel et Ependes						
Réfection Route de Chésalles, Arconciel						
Mise en conformité arrêts de bus			150'000.00		150'000.00	
Route d'accès / chemin piétonnier / arrêt de bus - Nouvelle HP					500'000.00	
<b>7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire</b>						
	<b>150'000.00</b>	<b>100'000.00</b>	<b>1'400'000.00</b>	<b>400'000.00</b>	<b>2'555'000.00</b>	
<b>7101 Approvisionnement communal en eau</b>	<b>0.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>805'000.00</b>	
Adduction d'eau secteur Route de l'Abbaye, Arconciel						
Nouvelle conduite Es Nès / La Gotta, Arconciel						
Maillage du réseau près de l'Église, Ependes					165'000.00	
Nouvelle chambre de liaison avec le réseau du GAME, Senèdes					140'000.00	
Maillage du réseau route de Senèdes, Senèdes						
Adduction d'eau nouvelle halle polyvalente et quartiers, Ependes					500'000.00	
Taxe de raccordement		50'000.00		50'000.00		
<b>7201 Traitement communal des eaux usées</b>	<b>150'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>1'400'000.00</b>	<b>350'000.00</b>	<b>1'000'000.00</b>	
Solde mise en séparatif du réseau d'assainissement, Arconciel						
Traitement des eaux de surfaces secteur bassin versant Nord du Bois d'Amont	75'000.00		1'000'000.00	300'000.00		
Mise en séparatif et bassin de rétention Pré du Château, Ependes	75'000.00		400'000.00			
Mise en séparatif Vuasoz et nouvelle infrastructure, Ependes					1'000.000.00	
Mise en séparatif ancienne Poste, Ependes						
Mise en séparatif secteurs Galley – Centre, Ependes						
Mise en séparatif Le Pontet, Ependes						
Taxe de raccordement		50'000.00		50'000.00		
<b>7301 Gestion communale des déchets</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>750'000.00</b>	
Aménagement nouvelle déchetterie					750'000.00	
<b>7900 Aménagement du territoire</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
Uniformisation des PALs			50'000.00			
<b>Totaux</b>	<b>2'335'000.00</b>	<b>100'000.00</b>	<b>2'600'000.00</b>	<b>400'000.00</b>	<b>16'805'000.00</b>	
<b>Total des investissements</b>	<b>2'235'000.00</b>		<b>2'200'000.00</b>		<b>16'205'000.00</b>	

Revenus	Prévision 2028		Prévision 2029		Prévision 2030	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.00	0.00	0.00	2'400'000.00	0.00	300'000.00	0.00
					300'000.00	
			2'000'000.00			
			400'000.00			
100'000.00	1'140'000.00	100'000.00	500'000.00	100'000.00	850'000.00	100'000.00
50'000.00	140'000.00	50'000.00	200'000.00	50'000.00	100'000.00	50'000.00
					100'000.00	
			200'000.00			
	140'000.00					
50'000.00		50'000.00		50'000.00		50'000.00
50'000.00	1'000'000.00	50'000.00	100'000.00	50'000.00	750'000.00	50'000.00
					550'000.00	
			100'000.00			
	1'000'000.00					
					200'000.00	
50'000.00		50'000.00		50'000.00		50'000.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	200'000.00	0.00	0.00	0.00
			200'000.00			
600'000.00	2'240'000.00	380'000.00	2'900'000.00	100'000.00	2'550'000.00	220'000.00
	1'860'000.00		2'800'000.00		2'330'000.00	



Selon l'étude Microgis mandatée par le district en 2022, la population devrait croître en moyenne d'environ 4.6% entre 2025 et 2030, 4.9% pour les zones périphériques. Cette augmentation devrait se tasser les années suivantes. Selon les constructions prévues et les parcelles libres de la commune, le Conseil communal estime que, selon la célérité avec laquelle ces projets devaient être mis sur le marché, il pourrait y avoir une augmentation démographique de près de 350 habitants dans les quatre à cinq prochaines années, soit plus de 14%.

A cette évolution vient s'ajouter le fait que la population utilisée pour calculer la participation de la commune à la plupart des charges liées est basée sur des valeurs ayant déjà près de deux ans au moment de l'établissement des budgets. Par exemple, pour le calcul de notre participation au RSS, c'est le chiffre de fin 2023 pour les budgets 2025. Il en va de même pour les estimations du SCC concernant les revenus des impôts. Ce sont donc plus ou moins deux années de retard pour les charges comme les produits par rapport à l'évolution démographique. Cependant, l'effectif scolaire est lui calculé sur la base du nombre d'enfants réel de la commune. C'est pourquoi il peut toujours y avoir des différences avec ces éléments lors du bouclage des comptes et que pour cette tâche nous devons rester le plus proche possible de la situation effective.

Naturellement, le Conseil communal a également introduit dans ces projections la planification financière (surtout le financement des investissements et leur amortissement), à condition que tout soit fait selon la planification financière actuelle. Ont également été intégrés les investissements approuvés ces dernières années et la réalisation du bâtiment scolaire annexe à Arconciel approuvé par l'Assemblée communale extraordinaire le 28 octobre dernier. Sur la base des informations données par les deux grandes associations de communes auxquelles la commune contribue, le Conseil communal a intégré leurs propres planifications financières. Evidemment, les évolutions démographiques n'ont pas été prises comme unique vérité, mais des adaptations selon les tâches ont été faites de manière plus fine. Sur la base de l'appréciation du Conseil communal et de la commission financière, certains facteurs ont été altérés pour tenter de s'approcher d'une réalité finalement très conditionnelle.

Par rapport au plan financier présenté lors de l'assemblée des budgets de l'année dernière, le Conseil communal n'a pas souhaité convertir le complexe communal d'Arconciel au patrimoine financier en 2025. Une réflexion aura lieu avec la commission financière pour déterminer le moment adéquat pour procéder à cette adaptation comptable.

En conclusion, après une forte augmentation de l'excédent de produits en 2026, due à cette adaptation comptable, une évolution plus mesurée des différences de résultats est attendue. Ces nouvelles projections confirment les informations données et indiquent que pour les années subséquentes, l'excédent de charges attendu reste largement en-dessous du seuil utilisé dans le modèle comptable précédent de 5%.

Ce plan financier doit être un exercice annuel et sera présenté tout aussi régulièrement. Son évolution sera déterminante pour les futurs projets d'infrastructures.

## Planification financière

L'introduction du plan comptable MCH2 requiert de la part des communes d'établir et de présenter une planification financière complète pour les cinq années à venir. Celle-ci doit être mise à jour annuellement lors de l'établissement du budget, mais ne doit pas faire l'objet d'une prise de position ni de la commission financière, ni de l'Assemblée communale.

Dans un souci de réalisation d'infrastructures attendues, le travail de réactualisation de la planification des investissements est intense et son impact sur l'état des finances communales futures est capital et toujours au centre des discussions du Conseil communal. Dans le cadre de l'établissement de cette planification financière, ce dernier a cherché à confirmer les objectifs d'investissement prioritaires de la dernière période de planification et a revu individuellement tous les investissements par dicastère afin de redimensionner et redéfinir certains calendriers et choix sur le long terme. Comme vous le verrez au chapitre suivant concernant les investissements 2025, plusieurs projets ont été retirés.

Sur ces bases et le budget d'investissement décrit ci-après, le Conseil communal souhaite revenir brièvement sur les éléments connus et planifiés à ce jour pour la période 2026-2030. Représentés par fonction, ces projets permettent de garder une vue d'ensemble des projets à réaliser sur le territoire communal dans les années à venir. On y retrouve à court terme :

- le remplacement du système de production de chaleur du complexe communal d'Arconciel ;
- la création d'une halle polyvalente double. Ce projet intègre naturellement toutes les infrastructures nécessaires à ce dernier qui se retrouvent respectivement dans les chapitres dédiés à l'eau, l'épuration et aux routes communales ;
- la création d'un chemin piétonnier entre les villages d'Arconciel et d'Ependes ;
- la réfection de la route de Chésalles à Arconciel une fois que le quartier de Péloula à Arconciel sera réalisé ;
- la création et les remplacements de conduites d'eau du quartier Es Nès à Arconciel ;
- l'aménagement d'une nouvelle conduite pour alimenter le projet de nouvelles infrastructures ;
- des projets plus importants en lien avec le GAME, notamment pour le village de Senèdes ;
- la mise en séparatif progressive du centre du village d'Ependes pour anticiper l'arrivée du futur EMS ;
- l'aménagement d'une nouvelle déchetterie ou de points de collecte sans date déterminée.

Cette planification est systématiquement soumise à la commission financière qui n'est pas tenue d'émettre de préavis. Les éléments décrits ci-dessus sont des intentions et feront l'objet d'investissements le temps venu ; il ne s'agit pas d'engagements fixes de la part du Conseil communal. Dans tous les cas, l'Assemblée communale devra se positionner sur chacun de ces projets. Leurs coûts et délais sont ici estimés et seront bien entendu mis à jour lors de leur concrétisation. L'ensemble de cette planification est présenté dans le tableau ci-après. Le Conseil communal reste à disposition pour discuter de l'un ou l'autre des projets.

	Budget 2025		Prévision 2026		Prévision 2027	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	
<b>0 Administration générale</b>	1'727'148.00	544'298.00	1'779'533.00	615'648.00	1'838'251.00	
<b>1 Ordre et sécurité publics, défense</b>	120'621.00	86'200.00	130'984.00	87'838.00	132'753.00	
<b>2 Formation</b>	4'638'671.00	1'141'263.00	4'750'585.00	1'169'183.00	4'826'488.00	
<b>3 Culture, sport et loisirs</b>	328'798.00	110'376.00	341'680.00	110'376.00	342'410.00	
<b>4 Santé</b>	1'125'287.00	10'000.00	1'168'951.00	10'190.00	1'206'942.00	
<b>5 Prévoyance sociale</b>	1'309'731.00	15'900.00	1'334'616.00	16'202.00	1'374'593.00	
<b>6 Trafic et télécommunication</b>	829'724.00	2'000.00	900'310.00	2'000.00	906'612.00	
<b>7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire</b>	1'246'216.00	1'083'634.00	1'202'403.00	1'104'223.00	1'203'358.00	
<b>8 Economie publique</b>	63'804.00	55'084.00	64'410.00	55'222.00	64'861.00	
<b>9 Finances et impôts</b>	25'029.00	7'930'250.00	45'946.00	8'192'814.00	37'668.00	
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>11'415'029.00</b>	<b>10'979'005.00</b>	<b>11'719'418.00</b>	<b>11'363'696.00</b>	<b>11'933'936.00</b>	
<b>Excédent de charges / produits</b>	<b>0.00</b>	<b>436'024.00</b>	<b>0.00</b>	<b>355'722.00</b>	<b>3'416'961.00</b>	
<b>Totaux</b>	<b>11'415'029.00</b>	<b>11'415'029.00</b>	<b>11'719'418.00</b>	<b>11'719'418.00</b>	<b>15'350'897.00</b>	
<b>Excédent de charges / produits</b>	-2,3%*	3,8%		3,0%		
<b>Taux d'endettement net</b>	177,1%*	61%		88%		
<b>Degré d'autofinancement</b>	-48,6%*	7%		-654%		
	*moyenne					

Revenus	Prévision 2028		Prévision 2029		Prévision 2030	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
685'020.00	1'862'069.00	689'455.00	1'877'456.00	692'666.00	1'893'320.00	695'909.00
89'024.00	136'071.00	91'249.00	138'249.00	92'709.00	140'461.00	94'193.00
1'184'383.00	4'947'063.00	1'212'912.00	5'025'150.00	1'231'627.00	5'639'275.00	1'560'016.00
110'376.00	410'970.00	110'376.00	508'315.00	81'644.00	934'358.00	622'506.00
10'317.00	1'261'254.00	10'575.00	1'306'659.00	10'745.00	1'353'699.00	10'916.00
16'421.00	1'408'958.00	16'831.00	1'431'501.00	17'101.00	1'454'405.00	17'374.00
2'000.00	917'945.00	2'000.00	925'288.00	2'000.00	932'691.00	2'000.00
1'119'130.00	1'233'442.00	1'147'108.00	1'253'177.00	1'165'462.00	1'273'228.00	1'184'109.00
55'332.00	65'672.00	55'664.00	66'723.00	56'109.00	67'790.00	56'558.00
12'078'893.00	24'386.00	8'509'593.00	22'449.00	8'673'124.00	22'786.00	9'489'926.00
<b>15'350'897.00</b>	<b>12'267'830.00</b>	<b>11'845'764.00</b>	<b>12'554'967.00</b>	<b>12'023'187.00</b>	<b>13'712'012.00</b>	<b>13'733'509.00</b>
<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>422'065.00</b>	<b>0.00</b>	<b>531'779.00</b>	<b>21'497.00</b>	<b>0.00</b>
<b>15'350'897.00</b>	<b>12'267'830.00</b>	<b>12'267'830.00</b>	<b>12'554'967.00</b>	<b>12'554'967.00</b>	<b>13'733'509.00</b>	<b>13'733'509.00</b>
-28,6%		3,4%		4,2%		0,2%
103%		104%		294%		296%
25%		10%		10%		367%



## 2.3 Investissements

Le budget des investissements 2025 comprend pour l'heure seulement deux objets qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée communale. Les autres correspondent à des investissements dont l'inscription au budget communal permet d'identifier un besoin ou la volonté du Conseil communal de les présenter prochainement.

Un résumé complet du budget des investissements 2025 de la commune de Bois-d'Amont est développé ci-dessous. Les investissements présentés dans les points suivants seront présentés dans le détail et soumis à l'approbation de l'Assemblée communale. Les autres futurs travaux seront quant à eux présentés de manière plus succincte.

Dans le cadre de l'élaboration de la planification financière communale, le Conseil communal a également procédé au retrait de différents objets ayant soit trouvé des solutions différentes ou n'étant simplement plus identifiés comme prioritaires. Dans certains cas, aucune solution pratique n'ayant été trouvée, l'objet a dû être abandonné en l'état.

<b>Budget 2025</b>	
Charges	Recettes
<b>0 Administration générale</b>	
Informatique – mise en place d'une GED	
60'000.00	
Informatique – changement outils de gestion de séances	
25'000.00	
Complexe communal Arconciel – assainissement énergétique, changement des fenêtres	
580'000.00	
Auberge des Trois Sapins – assainissement énergétique	
270'000.00	
<b>3 Culture, sport et loisirs</b>	
Halle polyvalente double Ependes – phase d'étude et permis de construire	
1'250'000.00	
<b>7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire</b>	
Taxes de raccordement aux ménages privés – adduction	
50'000.00	
Pré du Château Ependes – mise en séparatif	
75'000.00	
Ependes – traitement des eaux de surface secteur bassin versant Nord du Bois d'Amont	
75'000.00	
Taxes de raccordement aux ménages privés – épuration	
50'000.00	

<b>Total des charges</b>	<b>2'335'000.00</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>100'000.00</b>
<b>Investissement net</b>	<b>2'235'000.00</b>

Le chapitre « **Administration générale** » inclut notamment tous les bâtiments administratifs de la commune. Le Conseil communal prévoit notamment pour 2025 :

- la mise en place d'un **système de gestion électronique des documents et de gestion des séances** pour soutenir le travail de l'administration communale. Pour l'heure, des évaluations de différents outils sont en cours ; un projet complet sera certainement présenté lors d'une prochaine assemblée communale ;
- dans le cadre du complexe communal d'Arconciel (immeuble locatif de la Place de l'Arche construit en 1993), un CECB+ commandé par l'ancienne commune d'Arconciel identifiait que le **remplacement des fenêtres** devait être traité de manière prioritaire pour améliorer la performance thermique de l'immeuble. Avec l'abandon du projet de CAD communal, le Conseil communal privilégie de remplacer le système de production de chaleur de ce bâtiment, mais seulement après avoir procédé à cette amélioration. Un devis avait été établi à l'époque ; le montant de CHF 580'000.- est une estimation basée sur un surenchérissement des travaux d'environ 15%. Le projet d'étude sera entamé en début d'année 2025 et un crédit d'investissement sera présenté lors de la prochaine assemblée communale ;
- dans le même ordre d'idée et étant donné que le bâtiment sera inexploité en début d'année 2025, le Conseil communal souhaite étudier **l'assainissement énergétique du bâtiment de l'Auberge des Trois Sapins** à Arconciel. Un CECB+ établi en 2024 identifie deux améliorations possibles – isolation des combles et du sous-sol – ce qui permettra de remplacer le système de production de chaleur en découplant le bâtiment du système actuel venant du complexe communal. Le projet d'étude sera entamé en début d'année 2025 et un crédit d'investissement sera présenté lors de la prochaine assemblée communale.

Concernant la rubrique « **Culture, sport et loisirs** », elle intègre principalement les bâtiments et infrastructures sportives. Le sujet principal de ce chapitre est la nouvelle halle polyvalente. Ce projet sera présenté lors de l'assemblée communale du 9 décembre prochain. Quelques informations sont d'ores et déjà données au point 2.3.1 ci-après.

Enfin dans le chapitre « **Protection de l'environnement et aménagement du territoire** », vous retrouvez pour 2025 deux projets d'étude pour le **traitement des eaux de surface de l'ensemble du bassin versant Nord du Bois d'Amont** à Ependes, ainsi que la **mise en séparatif du secteur du Pré du Château** à Ependes également. Le premier sera détaillé au point 2.3.2, tandis que le second le sera lors d'une prochaine assemblée communale car il découle des résultats du premier. Cette rubrique inclut également une estimation des taxes de raccordement pour les nouvelles constructions.



En résumé, le budget d'investissements pour l'année 2025 présente un total net des investissements de CHF 2'235'000.-, incluant les projets qui seront présentés lors de l'assemblée communale du 9 décembre prochain ; les autres étant des projets dont les détails ne sont pas encore suffisamment connus pour faire l'objet d'une demande d'investissement.

Par rapport aux budgets et aux planifications financières présentés ces dernières années, certains projets d'investissement ont été retirés par le Conseil communal.

Dans la rubrique « **Trafic et communications** », le projet de développement du quartier de Péloula à Arconciel ne nécessitant plus d'accès piétonnier depuis la route de Chésalles, privilégiant un accès plus adapté pour les personnes à mobilité réduite depuis la route de la Tuffière, le Conseil communal renonce à la planification de l'aménagement d'un trottoir le long de la route de Chésalles. Dans le village d'Ependes, les projets d'aménagement d'un passage piéton dans le secteur de la Pudressa et la création d'un trottoir dans le centre du village n'ont pas trouvé de solutions permettant leur réalisation compte tenu des règles et lois en vigueur. Le Conseil communal a donc écarté ces deux projets, sans pour autant abandonner de trouver des solutions alternatives. Pour l'heure, d'autres projets de mobilité douce ont été identifiés comme prioritaires avec une faisabilité accrue. Enfin, les études en lien avec le projet de réfection de la route de Treyvaux ayant démontré que des interventions ponctuelles étant largement suffisantes, le Conseil communal privilégie de traiter ces interventions au travers du budget de fonctionnement des années à venir et d'inscrire dans la planification la création d'un chemin piétonnier entre les villages d'Arconciel et d'Ependes.

Finalement, dans le chapitre « **Protection de l'environnement et aménagement du territoire** », ce sont trois projets en lien avec l'adduction d'eau qui ont été revus et provisoirement mis de côté. Le premier avait été approuvé par l'Assemblée communale, mais son évaluation détaillée a révélé qu'il n'était pas indispensable. Il s'agit du bouclage prévu à l'époque par l'ancienne commune d'Ependes dans le secteur de la Piansètta. Les deux autres n'ont pas fait l'objet d'une décision formelle mais avaient été inscrits lors de la fusion des communes. Les projets de nouvelles conduites dans le quartier Sur-le-Moulin à Arconciel et à l'Impasse du Nord à Senèdes ont été revus par le comité du GAME et le conseiller communal en charge. Il s'avère que les besoins ne sont pas avérés pour l'heure.

Enfin, les projets d'endiguement des ruisseaux de Copy et du Russalet ont dû être traités différemment. Ces projets sont donc également retirés de la planification financière.

## 2.3.1 Etude de la construction d'une halle double polyvalente, Ependes – CHF 1'250'000.-

En décembre 2023, la population de Bois-d'Amont a donné le feu vert au Conseil communal pour organiser un concours d'architecture à un degré devant permettre de sélectionner un projet de halle polyvalente double dans le secteur du Rialet.

Le 20 août dernier, le Conseil communal a eu le plaisir d'inviter des représentants des clubs et associations communales, ainsi que différents officiels, à l'annonce du gagnant de ce concours. Sur les cinquante dossiers reçus, c'est le projet proposé par le bureau Translocal Architecture à Berne qui a été plébiscité par le jury constitué en majorité de professionnels (architectes, ingénieur civil et physicienne du bâtiment). Les non-professionnels ont apporté un regard moins technique, mais tout autant déterminant dans le choix final qui s'est fait à l'unanimité.



Après dix jours de présentation, le groupe de travail a rencontré le bureau mandataire pour définir la suite du projet, les étapes qui devront être réalisées, discuter de certains détails, anticiper la mise en place d'une commission de bâtisse et naturellement évoquer le côté financier du projet.

Comme suggéré par le bureau Page Architectes SA il y a maintenant près de 18 mois déjà, la proposition retenue est de diviser le projet en deux parties. La première consistera à détailler le projet avec le soutien d'une commission d'utilisateurs, de finaliser le programme et de mettre le tout à l'enquête en vue de l'obtention d'un permis de construire. Cette démarche sera accompagnée d'une phase de devis général qui permettra de déterminer de manière plus précise les coûts de réalisation de l'édifice, réduisant ainsi la marge d'erreur. Au sens des normes SIA, il s'agit des phases 31, 32, 33 et 41 (60%).

Fort de cette proposition, le Conseil communal a demandé au bureau mandataire de procéder à une évaluation du travail nécessaire à la réalisation de cette phase.

Cette proposition a été analysée et décortiquée pour en déduire l'investissement dédié.

Tous les détails de l'investissement et le planning correspondant seront précisés lors de l'assemblée communale de décembre. Le montant total devisé pour réaliser cette phase cruciale du projet est de CHF 1'250'000.- étalé sur deux ans. Il intègre notamment les prestations d'architecte, d'ingénieur (civil, électricité et CVS), ainsi que d'autres spécialistes portant sur les thématiques de l'énergie et de l'acoustique notamment. Ce montant sera en partie financé par les liquidités de la commune et par un emprunt dont la hauteur est à définir en collaboration avec la commission financière. Cet investissement est inscrit dans la planification financière et dans le plan financier. Ses conséquences en termes de disponible et de charges financières sont anticipées.

Dans un second temps, une fois que les coûts de réalisation pourront être mieux évalués, il s'agira de soumettre à la population la réalisation de la halle. Dans le meilleur des cas, c'est-à-dire si les étapes de définition finales du projet et d'autorisation ne sont pas ralenties par des difficultés majeures, la prochaine et dernière étape pourra être présentée durant l'année 2026.

#### **Plan de financement**

Coût estimé	CHF 1'250'000.-
Financement	2/5 liquidités et 3/5 emprunt

#### **Charges financières**

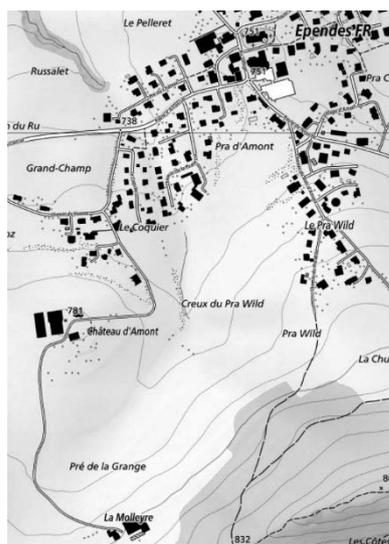
Frais financiers	CHF 7'500.-/an
Amortissement dès la réalisation de l'objet	3%, CHF 37'500.-



## 2.3.2 Etude du traitement des eaux de surface de l'ensemble du bassin versant Nord du Bois d'Amont, Ependes – CHF 75'000.-

A plusieurs reprises, le quartier de la Pudressa et la route cantonale ont été inondés. Le bassin versant de ce secteur est estimé à environ 40 hectares. Dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), le Conseil communal souhaite démarrer un projet de redimensionnement du ruisseau du Russalet, ainsi qu'un assainissement des collecteurs d'eau claire, afin de supprimer la mise en pression des collecteurs actuels (risques d'éclatement de conduite, de couvercles de regard qui peuvent se soulever, d'inondation des immeubles environnants).

Le projet débutera en suivant directement les phases SIA 3 « Etude de projet » et 4 « Appel d'offres ». Ainsi, l'Assemblée communale sera amenée à statuer sur un investissement basé sur des offres concrètes. Une partie des coûts engendrés par l'étude et la réalisation sera subventionnée par le Canton. Cette subvention est estimée à CHF 25'000.-; le montant définitif ne pourra être connu qu'à l'établissement du décompte final des travaux.



### Plan de financement

Coût estimé  
Financement

CHF 75'000.-  
Liquidités

### Charges financières

Amortissement dès la fin des travaux | 1.25%, CHF 937.50

### 3. Présentation de décomptes d'investissement

#### 3.1 Bornes de recharge véhicules électriques – décompte

Après l'approbation par l'Assemblée communale le 23 mai 2022 d'un investissement de CHF 70'000.- en vue de l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à Arconciel et à Ependes, puis à la suite de la fin des travaux et au paiement des dernières factures, il est maintenant l'heure d'effectuer un décompte final pour cet investissement.

	Budget	Compte	Diff
<b>Bornes de recharge, matériel et installation</b>			
	40'000.00 CHF	41'281.95 CHF	
<b>Contribution réseau</b>			
	20'000.00 CHF	25'178.10 CHF	
<b>Divers, TVA, imprévus</b>			
	10'000.00 CHF	728.35 CHF	
<b>Total</b>			
	70'000.00 CHF	67'188.40 CHF	-4.0%

#### 3.2 Acquisition de deux véhicules communaux – décompte

Après l'approbation par l'Assemblée communale le 5 décembre 2022 d'un investissement de CHF 70'000.- en vue de l'achat de deux nouveaux véhicules communaux et suite au paiement des dernières factures, il est maintenant l'heure d'effectuer un décompte final pour cet investissement.

	Budget	Compte	Diff
<b>Achat de deux nouveaux véhicules</b>			
	70'000.00 CHF	50'462.61 CHF	
VW Caddy		29'000.00 CHF	
Modification véhicule existant		21'462.61 CHF	
<b>Marquage</b>			
		323.10 CHF	
<b>Total</b>			
	70'000.00 CHF	50'785.71 CHF	-27.4%

### 3.3 Phase 1 du crédit d'étude de l'avant-projet de nouvelles infrastructures communales, Ependes – décompte

En mai 2023, le Conseil communal proposait à l'Assemblée communale de prendre le temps d'analyser de manière plus précise le lieu choisi pour l'implantation des nouvelles infrastructures présentées lors de la séance d'information de fin février de la même année. Ces analyses devaient principalement permettre de :

- mieux comprendre les aspects géologiques et hydrologiques de la zone, pour s'assurer de la constructibilité de la parcelle et de la faisabilité d'un tel projet dans cette zone d'intérêt général ;
- comprendre les obligations en lien avec le trafic supplémentaire qui serait engendré par ces infrastructures ;
- approfondir la question des infrastructures techniques (adduction en eau et épuration) ;
- réaliser une approche financière.

Les premiers résultats de ces études ont été présentés lors de l'assemblée communale extraordinaire du 25 septembre 2023 et la partie financière a été détaillée lors de l'assemblée communale des budgets de début décembre 2023. C'est à ce moment que le projet a pris une autre envergure et que le Conseil communal a proposé au législatif de mettre en place un concours d'architecture. Le cahier des charges de ce dernier s'est naturellement basé sur les évaluations effectuées durant toute cette période.

	Budget	Compte	Diff
<b>Analyse géologique</b>	12'500.00 CHF	11'676.85 CHF	
<b>Analyses hydrologiques, adduction et épuration</b>	20'000.00 CHF	13'579.25 CHF	
<b>Analyse mobilité</b>	8'000.00 CHF	7'656.50 CHF	
<b>Etudes infrastructures et déchetterie</b>	27'500.00 CHF	20'322.45 CHF	
<b>Planification et gestion du projet</b>	3'000.00 CHF	4'518.98 CHF	
<b>Divers et imprévus</b>	4'000.00 CHF	166.70 CHF	
<b>Total</b>	<b>75'000.00 CHF</b>	<b>57'920.73 CHF</b>	<b>-22.8%</b>



Des informations complémentaires concernant cet investissement et le décompte y relatif seront donnés lors de l'assemblée communale du 9 décembre prochain.

## 3.4 Phase de concours de projets nouvelles infrastructures communales, Ependes – décompte

En décembre 2023, sur la base des différentes présentations effectuées durant l'année et tenant compte du résultat des études évoquées précédemment, le Conseil communal a soumis à l'approbation de l'Assemblée communale le projet de réaliser un concours d'architecture à un degré visant à la réalisation d'un projet de halle polyvalente double, d'abris PC, d'une cuisine et de locaux de rencontres. Le programme devait également tenir compte de l'aménagement d'un couvert attenant au bâtiment principal et d'un espace libre important permettant la pratique du sport en extérieur et l'organisation de manifestations.

Le résultat de ce concours a été dévoilé au mois d'août dernier et le projet lauréat est celui proposé par le bureau Translocal Architecture de Berne. Un état d'avancement du projet a été donné lors de l'assemblée communale extraordinaire du 28 octobre dernier.

	Budget	Compte	Diff
<b>Honoraires</b>	78'000.00 CHF	112'609.25 CHF	
<b>Prix concurrents</b>	175'000.00 CHF	156'745.00 CHF	
<b>Frais de reproduction et d'exposition</b>	13'000.00 CHF	10'854.70 CHF	
<b>Réalisation maquettes</b>	16'000.00 CHF	20'555.20 CHF	
<b>Divers et imprévus</b>	18'000.00 CHF	5'488.85 CHF	
<b>Total</b>	<b>300'000.00 CHF</b>	<b>306'253.00 CHF</b>	<b>+2.1%</b>

Pour la commune de Bois-d'Amont et le jury désigné pour le concours d'architecture, ce fût une grande chance de pouvoir sélectionner un lauréat parmi les cinquante dossiers complets retenus. Cet engouement pour notre projet n'était pas attendu, le budget prévoyait d'en avoir quarante. Ceci induit un nombre d'heures supérieur pour les membres du jury et des coûts directs (maquettes notamment) plus importants.

Des informations complémentaires concernant cet investissement et le décompte y relatif seront donnés lors de l'assemblée communale du 9 décembre prochain.

## 3.5 Etude de la transformation du bâtiment « Au Village 18 », Ependes – décompte

L'Assemblée communale a accepté, le 25 septembre 2023, un investissement de CHF 60'000.- pour l'étude de la transformation du bâtiment sis Au Village 18 à Ependes.

Cette étude devait servir à établir un projet et obtenir le permis de construire pour réaliser deux salles de classes et divers locaux scolaires dans l'ancien fitness situé au rez-de-chaussée et dans l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage dudit bâtiment.

Comme expliqué lors des assemblées communales des 21 mai et 28 octobre 2024, la commission des constructions scolaires a préavisé négativement le projet pour différentes raisons liées au bâtiment (manque de lumière naturelle, hauteur sous plafond insuffisante), mais également à cause du manque d'espaces extérieurs sécurisés, de l'absence de préau couvert et des accès. Ladite commission nous ayant suggéré d'envisager une étude globale du complexe communal, y compris la halle de gym, le Conseil communal a étendu le périmètre du mandat donné pour réaliser une première étude qui a été présentée lors de l'assemblée communale du 28 octobre dernier.

Toutefois, il apparaît aujourd'hui que l'étude pour laquelle le crédit a été octroyé ne sera pas poursuivie selon les buts initiaux, si bien que cet investissement doit être clôturé.

Le compte d'investissement présente des charges pour un total de CHF 19'500.-, soit les honoraires du bureau Overney Architecte pour CHF 19'000.- et les frais internes pour CHF 500.-.

	Budget	Compte	Diff
<b>Etude</b>	60'000.00 CHF	19'500.00 CHF	
<b>Total</b>	60'000.00 CHF	19'500.00 CHF	-67.5%

## 3.6 Etude réalisation CAD centre-village, Arconciel – décompte

Lors de l'assemblée communale du 5 décembre 2022, l'investissement proposé de CHF 120'000.- consistant en un crédit d'étude d'un CAD au centre-village d'Arconciel a été approuvé. Pour rappel, le Conseil communal a pris l'option d'étudier la faisabilité d'un CAD alimentant les bâtiments communaux, car les contacts échangés avec des privés au printemps 2022 n'ont pas permis d'aboutir à un CAD couplant intérêts communaux et privés. L'étude a été réalisée en prévoyant un prélèvement dans la réserve créée avant la fusion des communes par l'ancienne commune d'Arconciel d'un montant de CHF 507'000.-.

Le développement de l'étude a montré que la centrale de chauffage (y compris le réservoir à copeaux de bois) devait être installée à proximité de l'école, partiellement enterrée, seul endroit possible sur un terrain communal. Outre la nécessité de passer les conduites sous la route cantonale, il s'est avéré que les conduites actuelles situées sous la Place de l'Arche entre le complexe communal et l'Auberge des Trois Sapins devaient être changées, n'étant plus en état de fonctionner à long terme. Les réflexions parallèles qui sont venues s'ajouter en termes de besoins d'infrastructures scolaires sur le terrain en-dessous de l'école et les travaux d'assainissement énergétique nécessaires du complexe communal et de l'Auberge des Trois Sapins montrent qu'il est plus opportun de réaliser des systèmes de chauffage indépendants, avec sources d'énergies renouvelables sur les différents bâtiments communaux, que de tenter à tout prix de construire un CAD qui aurait été compliqué et avec un coût bien plus élevé que la moyenne d'autres installations de CAD.

Le périmètre du projet et d'investissement étant donc différent, il convient de clore cet investissement initial, qui sera requalifié selon des variantes de différents systèmes de chauffage déjà en cours d'étude, lesquels sont mentionnées dans le budget des investissements 2025.

	<b>Compte</b>
<b>Honoraires GESA</b>	<b>34'237.85 CHF</b>
<b>Personnel communal</b>	<b>528.30 CHF</b>
<b>Total</b>	<b>34'766.15 CHF</b>
<b>Total investissement approuvé</b>	<b>120'000.00 CHF</b>
<b>Décompte solde disponible</b>	<b>85'233.85 CHF</b>

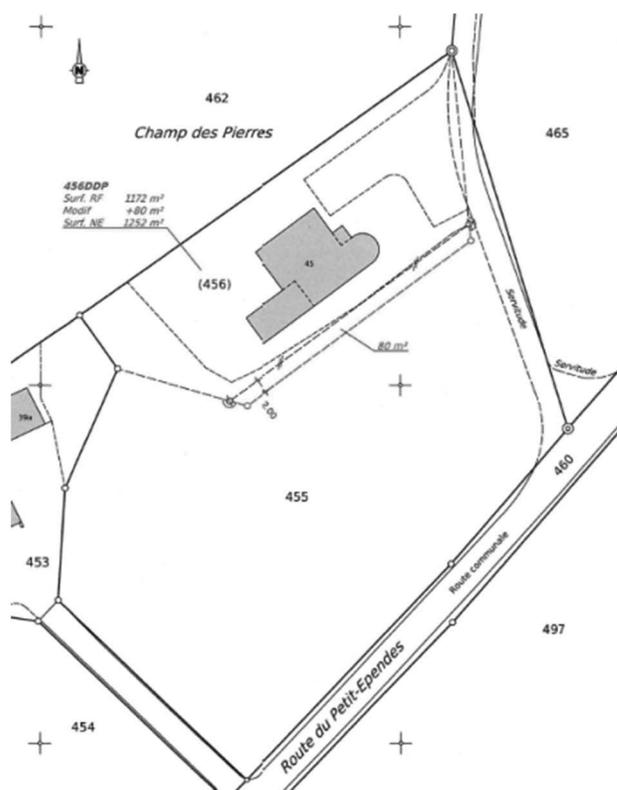
L'investissement prévoyait l'utilisation de la réserve constituée pour le complexe communal. Le solde de CHF 85'233.85 sera conservé dans cette réserve et pourra ainsi être réaffecté aux différents projets liés aux systèmes de chauffage qui feront l'objet de demandes d'investissement dans le courant de l'année 2025.

## 4. Approbation de l'agrandissement du droit de superficie au bénéfice de la Fondation Robert A. Naef, Ependes

L'ancienne commune d'Ependes a accordé un droit de superficie distinct et permanent (DDP) à la Fondation Robert A. Naef, soit l'article 456 RF Bois-d'Amont (secteur Ependes), d'une surface de 1'172 m<sup>2</sup>, sur l'article 455 RF Bois-d'Amont (secteur Ependes), propriété de la commune. Ce DDP datant du 30 décembre 1982 a été inscrit au Registre foncier le 27 janvier 1983. D'une durée de 100 ans, il a permis la réalisation de l'Observatoire astronomique qui par ailleurs fête ses 40 ans en 2024.

La Fondation Robert A. Naef envisage un projet de transformation du planétarium qui permettrait un meilleur accueil du public avec des installations rénovées. Le projet envisagé devrait être réalisé attenant au bâtiment existant. Il nécessite une surface complémentaire de 80 m<sup>2</sup> qui serait prise sur l'article 455 RF propriété de la commune.

La commune de Bois-d'Amont est représentée au sein du conseil de Fondation Robert A. Naef. Le Conseil communal est favorable au projet précité et à l'agrandissement du DDP en faveur de la Fondation. L'agrandissement du DDP sera soumis à la condition de l'approbation d'une mise en zone spéciale par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), afin que l'agrandissement du DDP et la zone spéciale concordent. Le Conseil communal soumet la proposition d'agrandissement du DDP au législatif communal qui a la compétence de décision.



## 5. Approbation de la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

A l'occasion de l'assemblée du 2 mai 2024, les délégués de l'Association de cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français ont adopté la modification des statuts de l'Association.

Il s'agit de :

### 1. La modification de la composition du Comité de direction (art. 16 des statuts)

Avec la construction d'un CO sur son territoire, la commune de Givisiez devient commune siège et, à ce titre, a droit à un représentant au sein du Comité de direction, qui passerait de 12 à 13 membres avec cette modification statutaire.

### 2. La modification de la limite d'endettement (art. 39 des statuts)

Dans le contexte de la mise à jour des coûts des deux projets majeurs, l'assainissement du CO de Marly et la construction de CO de Givisiez, de même que pour répondre aux besoins en matière d'entretien, de rénovation et de potentielles extensions des bâtiments existants, une importante augmentation des besoins en financement est attendue. La limite d'endettement passerait de 100 millions de francs à 150 millions de francs.

Lors d'une première présentation de modifications de ces statuts, il était également question d'adapter la clé de répartition de la prise en charge des frais de l'Association. Ce point a été retiré.

Le Conseil communal est favorable à la modification des statuts proposée. Cet objet sera naturellement soumis à la commission financière.

## 6. Projet de liaison de mobilité douce sur la route de Ferpicloz, Ependes – Vote consultatif

A la suite de demandes répétées de citoyens concernant une liaison principalement piétonnière entre le chemin des Marais et le centre du village d'Ependes, un projet de sentier / trottoir a été étudié.

Ce projet a été soumis au Canton au moyen d'une enquête préalable qui retourne un préavis négatif à la commune pour diverses raisons.

Le Conseil communal aimerait sonder l'Assemblée communale afin de connaître son avis pour savoir s'il faut poursuivre les démarches pour ce projet.

# ADMINISTRATION

## FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL DURANT LES FÊTES DE FIN D'ANNEE



Le bureau communal sera fermé du mardi 24 décembre 2024  
dès 11h30 au vendredi 3 janvier 2025.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous  
souhaitons de belles fêtes de fin d'année !

## Impôts communaux

Il est important de modifier, chaque année, les références du QR-code afin que les  
paiements soient enregistrés sur la « bonne » année.

Il est calculé des intérêts moratoires, dès le lendemain de l'échéance, sur les impôts  
impayés ou payés tardivement.

## Exonération de la taxe annuelle d'exemption du paiement de la taxe non pompier

L'exonération n'intervient pas d'office. Nous vous remercions de consulter le  
Règlement d'exécution sur la taxe d'exemption (RETaxe) : [bs.santesarine.ch](https://bs.santesarine.ch).

Si vous répondez aux critères permettant l'exemption de cette taxe, nous vous  
serions reconnaissants de bien vouloir remplir le formulaire ad hoc sur le site Internet  
communal **jusqu'en fin d'année** afin d'éviter une facturation superflue.



# Du côté de la population

## Nombre d'habitants

Au 31 décembre 2023, la commune de Bois-d'Amont comptait 2'376 habitants.



## Nouveaux citoyens

La commune souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux citoyens !



## Doyenne et doyen de la commune

Germaine Currat, née le 17.12.1923

Giovanni Baiutti, né le 02.02.1926



## Mariages

Aurore et Jean Mauron, le 17.05.2024

Caroline Holleis et Thibaut Brancourt, le 18.05.2024

Marion et Loris Overney, le 08.06.2024



Meilleurs vœux aux jeunes mariés !

## Naissances

Emma, née le 18.07.2024, fille de Anne et Maurice Ruckstuhl

Marc, né le 05.08.2024, fils de Marie-Solange et Louis Venant

Maé, né le 16.08.2024, fils de Jessica et Nicolas Jorand

Nael, né le 29.08.2024, fils de Manuela et Ramon Kropf

Miguel, né le 02.09.2024, fils de Daniela Cunha Martins et Ricardo Alves de Sousa

Azzurra, née le 12.09.2024, fille de Gabriela Cicvarová

Rosalie, née le 22.09.2024, fille de Marina et Jean Ayer

Élise, née le 14.10.2024, fille de Laetitia Kolly et Guillaume Fleury



Félicitations aux heureux parents !

## Décès

Odette Marbacher, décédée le 12.05.2024

Ludovic Jorand, décédé le 26.05.2024

Noël Aeby, décédé le 27.05.2024

Dora Zosso, décédée le 30.05.2024

Marie Christine Brügger, le 06.08.2024

Huguette Charrière, le 02.11.2024



Sincères condoléances aux familles en deuil.

# Un point sur... Les associations de communes dont Bois-d'Amont est membre

En 2024, une commune de la taille de celle de Bois-d'Amont est dans l'impossibilité de réaliser toutes les tâches communales qui lui sont attribuées. Que ce soit pour des raisons de moyens, de taille, d'organisation ou tout simplement de complexité de cette tâche. Citons par exemple les tâches liées à la formation secondaire, l'aide et les soins à domicile, la gestion d'un réseau d'adduction d'eau, les curatelles et l'accueil de la petite enfance.

Vous trouverez ci-dessous les principales associations desquelles la commune de Bois-d'Amont est membre, avec leur but, leur composition et quelques informations budgétaires et organisationnelles. De manière générale, elles fonctionnent toutes de la même manière avec une assemblée des délégués qui se réunit deux fois par année pour valider un budget et prendre acte des comptes de l'année passée. Elles sont gérées par un comité de direction qui se réunit aussi souvent que nécessaire pour traiter des affaires plus opérationnelles.

## Réseau Santé Sarine (RSS)

### Buts

- exploiter le home médicalisé à Villars-sur-Glâne
- exploiter un service d'ambulances pour le district de la Sarine
- prendre en charge et répartir les frais financiers des établissements médico-sociaux pour personnes âgées abritant des résident·e·s provenant du district de la Sarine
- répondre aux tâches et missions qui sont dévolues à ses membres par la législation sur l'aide et les soins à domicile, ainsi que par la législation sur la prise en charge des personnes âgées
- organiser et mettre en œuvre l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours pour les territoires couverts par le Bataillon Sarine, conformément à la législation sur la défense incendie et les secours

### Membres

Toutes les communes du district de la Sarine

Budget total 2025	CHF 33'828'703.-
Participation Bois-d'Amont	CHF 672'589.-
Présidence	Lise-Marie Graden (Préfète)
Représentation Bois-d'Amont	Patricia Horner et Patricia Dousse (déléguées)
Prochaine assemblée des délégués	Mercredi 11 décembre 2024



## Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL)

### Buts

Permettre aux communes membres d'accomplir leurs tâches légales dans le domaine du cycle d'orientation. A cette fin, elle pourvoit en particulier à la gestion du cycle d'orientation du Gibloux (à Farvagny), de Marly, de Péroilles (à Fribourg) et de Sarine-Ouest (à Avry), ainsi qu'à la construction du nouveau CO de Givisiez.

### Membres

Toutes les communes du district de la Sarine, à l'exception de la Ville de Fribourg, et complété par les communes de Courtepin et Misery-Courtion

Budget total 2025	CHF 33'166'300.-
Participation Bois-d'Amont	CHF 943'799.-
Présidence	Lise-Marie Graden (Préfète)
Représentation Bois-d'Amont	Patricia Dousse (déléguée)
Prochaine assemblée des délégués	Mercredi 4 décembre 2024

## Groupement d'Adduction d'eau le Mouret et Environs (GAME)

### Buts

- construire, exploiter et entretenir, conformément aux règles reconnues de la technique, toutes les installations dont il est le propriétaire et qui figurent sur le plan directeur de son réseau
- livrer en quantité suffisante aux communes membres de l'eau potable qui répond en tout temps aux exigences de la législation fédérale sur les denrées alimentaires et faire analyser l'eau régulièrement
- garantir aux communes membres une pression et une capacité suffisante pour la défense incendie
- prendre les mesures de protection des captages conformément à la législation sur la protection des eaux

### Membres

Les communes de Bois-d'Amont, Ferpicloz, Le Mouret et Villarsel-sur-Marly

Budget total 2025	CHF 50'000.-
Participation Bois-d'Amont	CHF 22'467.-
Présidence	Marc Monney (commune de Bois-d'Amont)
Représentation Bois-d'Amont	Samuel Kolly (délégué)
Prochaine assemblée des délégués	Juin 2025



## Association pour le Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine (SOCHS)

### Buts

Etablir et gérer un Service officiel des curatelles, dont les prestations sont à disposition de la Justice de Paix et des autorités communales signataires pour les mesures de curatelle prises à l'égard des personnes domiciliées dans les communes membres.

### Membres

Les communes de Bois-d'Amont, Ferpicloz, Le Mouret, Marly, Pierrafortscha, Treyvaux et Villarsel-sur-Marly

Budget total 2025	CHF	465'804.-
Participation Bois-d'Amont	CHF	142'647.-
Présidence	Nicolas Lauper (commune de Le Mouret)	
Représentation Bois-d'Amont	Patrick Gendre (membre du comité) Patricia Horner (déléguée)	
Prochaine assemblée des délégués	Mars 2025	

## Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin versant Gérine-Nesslerera (AIGN)

### Buts

- épurer et collecter les eaux usées des communes membres en fonction des obligations légales
- exploiter et entretenir les installations propriété de l'Association selon le plan général d'évacuation des eaux (PGEE de l'Association)
- étudier et planifier d'autres concepts régionaux en rapport avec la protection des eaux, en raison d'obligations découlant des lois fédérales et cantonales

### Membres

Les communes de Bois-d'Amont, Ferpicloz, Giffers, Le Mouret, Marly, Plasselb, Rechthalten, St. Sylvester, Tentlingen, Treyvaux et Villarsel-sur-Marly

Budget total 2025	CHF	2'152'591.-
Participation Bois-d'Amont	CHF	202'767.-
Présidence	Bernard Clerc (commune de Marly)	
Représentation Bois-d'Amont	Marc Monney (membre du comité) Samuel Kolly (délégué)	
Dernière assemblée des délégués	Lundi 7 octobre 2024	



## Association de la Crèche "Capucine"

### Buts

Mettre à la disposition de la population des communes membres en priorité des places d'accueil, au sens de la loi du 6 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour. A cet effet, elle procède à la gestion d'une crèche.

### Membres

Les communes de Bois-d'Amont, Ferpicloz, Le Mouret, Treyvaux et Villarsel-sur-Marly

Budget total 2025	CHF	44'200.-
Participation Bois-d'Amont	CHF	13'802.-
Présidence	Pierre-Louis Ruffieux (commune de Treyvaux)	
Représentation Bois-d'Amont	Patricia Horner (membre du comité) Patricia Dousse (déléguée)	
Dernière assemblée des délégués	Jeudi 7 novembre 2024	

## Association Régionale Sarine (ARS)

### Buts

- promouvoir sur le plan régional l'ensemble des aspects du développement
- favoriser la coordination des tâches et activités des différentes associations, agglomération ou collectivités publiques de la région
- représenter les intérêts de la région auprès des autorités et institutions, publiques ou privées, dans le cadre de la réalisation des tâches découlant de la politique régionale de la Confédération et du Canton
- accomplir les tâches et procéder aux études en rapport avec l'aménagement régional, au sens des art. 22a ss de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), et la politique d'innovation régionale, au sens des art. 17 et 19a de la loi sur la promotion économique (LPEc)

### Membres

Toutes les communes du district de la Sarine

Budget total 2025	CHF	1'372'820.-
Participation Bois-d'Amont	CHF	26'649.-
Présidence	Lise-Marie Graden (Préfète)	
Représentation Bois-d'Amont	Alexandre Oberholzer (délégué)	
Dernière assemblée des délégués	Jeudi 7 novembre 2024	



# CULTURE, SPORT ET LOISIRS

## A la rencontre de...

Dans cette rubrique, nous avons le plaisir de vous présenter une société villageoise à chaque édition sous la forme d'une interview décalée.

### **Ski-Club Ependes** **Et son responsable technique Eric Bongard**

**Année de fondation**  
1978



---

#### **Comité**

5 personnes (Jérôme Gavillet, président / Fabienne Gavillet, caissière / Corinne Chenaux, secrétaire / Gaëlle Wicht, coach J+S / Eric Bongard, chef technique)

---

**Membres actifs**  
80

---

#### **Cible**

Personnalités féminines : 45%  
Jeunes de moins de 25 ans : 34%  
Moins jeunes de plus de 65 ans : 12%

---

**Apéro ou dessert ?**  
Apéro !

---

**Freddie Mercury ou Christophe Maé ?**  
Freddy Mercury

---

**Line Renaud ou Lady Gaga ?**  
Lady Gaga

---

**Friends ou Squid Game ?**  
Squid Game

---

## Twint ou Quatre sous ?

Twint

---

## Plutôt skier à La Berra ou encourager Berra ?

Skier à la Berra en encourageant Reto depuis le télésiège

---

## Un verre après l'entraînement ?

Pourquoi un... ?

---

## La question qui fâche : « Le planter du bâton, c'est seulement pour pouvoir les remplir de gnole ? »

Non, les bâtons jouent un rôle clé, surtout en termes de stabilité, de timing et de précision du mouvement. Et en bonus, si l'on peut ajouter un petit côté social, c'est bon à prendre.

---

## La question que tu aurais aimé que l'on te pose

Le ski-club c'est que des courses de ski ?

Non, pas que. Le côté compétition est certes très présent et rythme toute la saison, mais avec aussi une part de « ski plaisir ». Nous aimerions développer cette facette plus familiale, mais nous manquons de ressources pour le moment. Si quelqu'un était intéressé à mettre ça en place, n'hésitez pas à nous contacter.

---

## Un mot de la fin ?

On n'arrête pas de skier quand on vieillit, on vieillit quand on arrête de skier.





2024



### La tour occidentale fortifiée

La tour occidentale du bourg castral médiéval d'Arconciel s'est parée de deux fortifications, par coulage d'un mélange de béton-chaux dans les cavités qui menaçaient l'équilibre de l'ouvrage.

### Une parution dans le cahier archéologique fribourgeois

Le Service archéologique fribourgeois, en collaboration avec l'Université de Bourgogne a réalisé des sondages archéologiques révélant de nouvelles découvertes.



2025



### Campagne de recherche de fonds

Le rebouchage des cavités, créées en partie par les prélèvements de pierres taillées qui ont servi à la construction de l'église d'Arconciel n'est pas terminé. Un important travail de consolidation de l'angle sud-est est nécessaire.

**VISITEZ NOTRE SITE ET REJOIGNEZ-NOUS !**

[www.arconciacum.ch](http://www.arconciacum.ch)



## Image d'antan



*Ependes, Eglise incendiée, 28-29.01.1933*

*© Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg. Fonds Pro Fribourg - Bourgarel.*

## Marché de l'Avent à Ependes

Le marché de l'Avent 2024 à Ependes aura lieu le 30 novembre de 9h00 à 16h00 à la halle polyvalente.

- Visite de Saint-Nicolas avec distribution de biscômes
- Divers stands intérieurs et extérieurs
- Arrangements et décorations de Noël
- Vin chaud
- Petite restauration

Venez nombreux partager ce moment de convivialité !

Contact : Mme Joëlle Philipona à Ependes, 026 413 29 74

# SANTE ET SOCIAL

## Santé

### Section des Samaritains du plateau du Mouret

Chantal Cotting, présidente et monitrice  
Isabelle Delley, responsable des postes sanitaires  
Renseignements divers, cours sauveteurs,  
cours samaritains

079 472 16 66

079 720 60 93

079 472 16 66

[chantal.cotting@bluewin.ch](mailto:chantal.cotting@bluewin.ch)

### Défibrillateurs cardiaques

Votre intervention peut sauver une vie ! Quatre défibrillateurs sont à votre disposition dans la commune de Bois-d'Amont.

Afin de savoir les utiliser, des cours de BLS-AED-SRC sont proposés, dont certains ont lieu à Ependes. Pour tout renseignement et afin de trouver la date qui vous convient, consultez le site [redcross-edu.ch](http://redcross-edu.ch). Vous apprendrez les principales mesures de réanimation pour sauver la vie.

## Petite enfance

### Crèche Capucine

La crèche intercommunale Capucine offre 42 places d'accueil sur deux sites.

**Le Mouret – Route de la Voos 4**

une nurserie de 8 enfants et une garderie de 12 enfants

**Treyvaux – Le Pré-de-la-Maison 11**

deux groupes de 11 enfants multi-âges, dont 7 grands et 4 petits par groupe

**Contact**

026 413 09 19

[info@crechecapucine.ch](mailto:info@crechecapucine.ch)



## Famiya – service de garde d'enfants

Vous êtes à la recherche d'une place de garde pour votre enfant ? Une alternative à l'accueil collectif en crèche ? Famiya propose des accueillant·e·s qui ouvrent leur milieu familial. Inscrivez votre enfant chez [info@famiya.ch](mailto:info@famiya.ch).

Vous êtes à la recherche d'un nouveau défi professionnel ? Pourquoi ne pas devenir accueillant·e familial·e ? C'est un emploi de la petite enfance que vous exercerez à votre domicile où vous pourrez bénéficier d'une bonne formation. N'hésitez pas à envoyer votre candidature à [info@famiya.ch](mailto:info@famiya.ch).



# SENIORS

## Service social communal Bois-d'Amont Solidaire

### Livraison des commissions à domicile

Les seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé ou mobilité ont la possibilité de commander leurs commissions auprès du magasin Denner à Ependes.

Les commandes peuvent être faites du lundi au jeudi, sauf les jours fériés. Elles doivent être passées la veille jusqu'au plus tard à 16h00 pour le jour suivant. Les achats doivent s'élever à minimum CHF 50.- et doivent être réglés par paiement comptant ou par Twint. L'achat de tabac et d'alcool n'est pas compris dans ce montant minimum.

Les frais de livraison s'élèvent à CHF 4.- pour l'ensemble de la commune.

Pour passer commande, prière de contacter « Marché Clément SA », par email de préférence, à [olivier@boucherieclement.ch](mailto:olivier@boucherieclement.ch), ou par téléphone au 026 413 25 25. Prière de laisser un numéro de téléphone afin que le magasin Denner puisse communiquer l'heure de la livraison.

### Ramassage des déchets à domicile

Ce service concerne les objets suivants :

- déchets recyclables : déchets de plastique, de verre, de papier et de métal ;
- déchets à la compacteuse : les frais d'élimination sont à la charge du demandeur ; dès lors, la carte de la compacteuse doit être remise à l'employé communal lors de son passage.

Le ramassage a lieu le premier mercredi de chaque mois de 14h00 à 16h00.

Il s'adresse exclusivement aux personnes âgées ou à mobilité réduite, sans famille proche pouvant aider et sans voiture.

Comment bénéficier de cette prestation ?

Les personnes intéressées par ce service et remplissant les conditions peuvent s'inscrire auprès du bureau communal où la demande sera étudiée.

## Repas livrés à domicile

Les seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé ou mobilité ont la possibilité de commander des repas à domicile auprès de la Boucherie Clément à Ependes. Les menus sont à commander la veille pour le jour suivant. Pour les menus du week-end, les commandes se font le vendredi à 12h00 au plus tard. Les menus doivent être réchauffés 3-4 minutes au micro-ondes ou 20 minutes au four à 120 degrés.

Le prix du menu est de CHF 9.90 et de CHF 11.90 avec une soupe ou une salade. Une subvention communale de CHF 2.- est accordée. Les personnes pouvant bénéficier de la subvention doivent s'adresser à la commune, laquelle transmettra leurs coordonnées à la Boucherie Clément.

Pour passer la commande, prière de contacter « Marché Clément SA » par téléphone au 026 413 25 25 ou par email à [olivier@boucherieclement.ch](mailto:olivier@boucherieclement.ch).

## Repas pris à l'Auberge du Château à Ependes

Les seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé et pour qui cela est difficile de se faire à manger peuvent consommer le menu du jour à l'Auberge du Château à Ependes.

Les 10 premiers menus sont à payer au restaurant et le 11<sup>ème</sup> est offert par la commune. Pour bénéficier de cette subvention communale, les personnes concernées devront se procurer une carte de fidélité auprès de l'administration communale à Arconciel.

Auberge du Château, Ependes

| 026 413 11 25

## Table conviviale à l'Auberge du Château à Ependes le vendredi midi

Une table conviviale est mise à disposition pour tous les citoyens et citoyennes le vendredi midi. Le menu est composé d'une petite entrée et du plat principal au prix de CHF 18.-. Les personnes intéressées sont priées de réserver le jeudi.

Auberge du Château, Ependes

| 026 413 11 25

## Club des aînés

Les aînés sont invités à participer aux après-midis cartes qui ont lieu les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> jeudis de chaque mois. A partir de janvier 2025, ils auront lieu à l'Auberge du Château à Ependes.

Une participation de CHF 5.- est demandée à chaque participant.

Responsables :

Isabelle Python

Jacqueline Allred

Françoise Castella

| 026 413 44 89

| 026 413 23 93

| 026 413 27 35



## Promenades à pied pour les aînés

Des promenades à pied ont lieu durant toute l'année au départ d'Arconciel et d'Ependes. Ces marches d'une durée d'environ une heure et trente minutes sont accessibles à tous et adaptées au rythme des participants. Elles ne sont cependant plus accompagnées.

Départ Arconciel 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois : rendez-vous à 14h00 au parking de l'administration communale  
Départ Ependes 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois : rendez-vous à 14h00 au parking communal (à côté du magasin Denner)

## Gym des aînés

Vous avez plus de 60 ans et aimez bouger, vous maintenir en forme (exercices gymniques, équilibre, coordination, danse et jeux, etc.) ? Rejoignez le groupe tous les mercredis à 15h00, soit à Ependes, soit à Praroman.

Pour tout renseignement :  
Gisèle Risse, monitrice

026 413 32 15  
079 511 27 62

## Après-midi de jeux intergénérationnels durant l'hiver à la salle no 2 à Ependes

Tout comme cette année, des après-midis de jeux intergénérationnels sont proposés de janvier à avril 2025. Les dates retenues sont les mercredis 8 janvier, 12 février, 12 mars et 9 avril entre 14h30 et 17h00. Les jeux sont destinés aux adultes de tous âges et aux enfants accompagnés d'un adulte. Des jeux de société sont mis à disposition. Ils peuvent aussi être apportés par les participants. Participez nombreux à ces après-midis de jeux très chaleureux et lors desquels un petit goûte est servi.

## Après-midi tricot durant l'hiver à l'école d'Arconciel

Un groupement de dames se rencontre déjà depuis très longtemps une fois par mois les mercredis après-midi durant l'hiver dans les combles de l'école d'Arconciel afin de tricoter de beaux vêtements pour les missions. Les heures de tricot sont de 13h30 à 16h00. Les dates sont décidées le jour du tricot pour le mois suivant par les participantes. Si vous avez un peu de temps pour cette très belle activité, n'hésitez pas à rejoindre le groupement de dames.

Responsables :  
Noëilly Clément  
Gabrielle Python

026 413 19 15  
026 413 18 47

## Noël des aînés sur invitation

Par le biais de la commission de Bois-d'Amont Solidaire et avec le soutien des sociétés de jeunesse d'Arconciel et d'Ependes, les seniors de la commune sont invités avec grand plaisir au traditionnel Noël des Aînés qui se déroulera le **dimanche 15 décembre 2024 dès 11h30 à la halle polyvalente d'Ependes.**



## Echanges intergénérationnels en crèche et en classe

Dans le cadre du concept Senior +, les seniors de Bois-d'Amont sont invités à donner un peu de leur temps pour les petits Bois-d'Amontois dans la crèche Capucine sur le site de Treyvaux, ainsi que dans notre école dont les bâtiments se situent à Arconciel et à Ependes. Diverses activités ont été proposées aux seniors par courrier à fin octobre, comme accompagner les enfants lors de différentes sorties, participer à la vie d'une classe, confectionner du pain ou des biscuits, peindre ou dessiner, chanter, lire des contes, partager des connaissances des villages de la commune et des expériences vécues.

La commune de Bois-d'Amont, la crèche Capucine et le cercle scolaire de Bois-d'Amont - Ferpicloz espèrent que les seniors feront bon accueil à la proposition de ces échanges intergénérationnels.

### Contact pour la crèche Capucine

Marie-Claude Roulin, Resp. pédagogique Le Pré-de-la-Maison 11, 1733 Treyvaux	026 413 09 19   info@crechecapucine.ch
---------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

### Contact pour l'école

Nadia Gummy, Directrice	079 897 42 75   dir.ep.arconciel@edufr.ch
Patricia Horner, conseillère communale	026 564 23 38   patricia.horner@bois-damont.ch

## Service d'aide informatique proposé par la Société de jeunesse d'Ependes

Plusieurs services d'assistance informatique et technique sont proposés à domicile :

### Téléphone portable

Si vous avez des questions ou des problèmes avec votre téléphone.

### Ordinateur

Si vous rencontrez des difficultés en utilisant un ordinateur, une boîte mail ou juste un besoin d'informations concernant les outils informatiques ou la navigation sur Internet.

### Télévision

Si vous avez de la peine à prendre en main votre télévision ou votre WIFI.

### Sensibilisation aux dangers

Si pour vous naviguer sur Internet ou recevoir des emails litigieux est difficile à distinguer.

Les services sont proposés au tarif horaire de CHF 25.- la première heure, puis de CHF 15.- les suivantes. Les frais de déplacement ne sont pas facturés. Pour les seniors de la commune de Bois-d'Amont, une subvention communale de CHF 5.- par intervention est accordée.

Demande de service d'assistance par email à [aide.informatique.ba@gmail.com](mailto:aide.informatique.ba@gmail.com) ou par téléphone au 026 564 23 38.

# Aide et soins pour les seniors

## Réseau Santé Sarine / Centre de coordination

Un guichet unique est à la disposition des personnes âgées et de leurs proches. Il réceptionne les demandes afin d'orienter chacun vers l'offre la plus adaptée à ses besoins.

Le Centre de coordination du Réseau santé de la Sarine (RSS) a pour objectif de coordonner le plus efficacement possible les différentes prestations destinées aux personnes âgées de notre district (EMS, Aides et soins à domicile, Indemnités forfaitaires). Il facilite grandement l'accès des personnes âgées et de leur famille aux prestations du RSS et des EMS du district. Il assure également le lien entre les hôpitaux, les cliniques, les médecins, les partenaires médico-sociaux et les EMS et permet ainsi d'avoir une vision globale dans tout le district.

RSS – Centre de coordination  
Le Quadrant  
Rue St-Nicolas-de-Flüe 2  
1700 Fribourg  
026 425 55 25  
[admission@santesarine.ch](mailto:admission@santesarine.ch)

## Réseau Santé Sarine / Service d'aide et de soins à domicile

Vous sortez de l'hôpital et n'arrivez pas à assumer vos courses, votre ménage, etc. ? Malade ou accidenté, vous avez besoin de soutien à domicile ? Vous désirez rester dans votre environnement habituel mais avez besoin de soins infirmiers réguliers ? Le Service d'aide et de soins à domicile est là pour vous aider.

RSS – Service d'aide et de soins à domicile  
Antenne 2 (pour Bois-d'Amont)  
Chemin des Epinettes 6b  
1723 Marly  
026 425 55 25  
[antenne2@santesarine.ch](mailto:antenne2@santesarine.ch)

## Foyers de jour

Le foyer de jour est un lieu de vie et de soins qui accueille pendant la journée des personnes âgées fragilisées nécessitant des soins et un accompagnement particulier.

Foyer du Gibloux  
Route du Levant 4  
1726 Farvagny  
026 411 81 59  
[info@homedugibloux.ch](mailto:info@homedugibloux.ch)

Foyer de jour de la Sarine  
Impasse Pré-Henry 8  
1752 Villars-sur-Glâne  
026 422 57 46  
[foyer.dejour@santesarine.ch](mailto:foyer.dejour@santesarine.ch)



Pro Senectute est une fondation privée reconnue d'utilité publique qui offre des prestations individuelles aux personnes de plus de 60 ans domiciliées dans le canton ainsi qu'aux institutions partenaires du réseau médico-social.

Les actions de Pro Senectute :

- agir pour maintenir une qualité de vie digne et pour contribuer à l'indépendance des personnes
- promouvoir l'intégration dans la société
- prendre des mesures préventives
- offrir des conseils, des accompagnements
- stimuler les initiatives appuyant l'entraide et les efforts personnels

Pro Senectute Fribourg  
Passage du Cardinal 18  
1700 Fribourg  
026 347 12 40  
[info@fr.prosenectute.ch](mailto:info@fr.prosenectute.ch)

## Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse aux personnes dès 60 ans domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration d'impôts dite simple (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un·e bénévole expérimenté·e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2025, ce service aura lieu du 3 février 2025 au 30 avril 2025. La prise de rendez-vous se fera dès le 20 janvier 2025 uniquement par téléphone (numéros ci-dessus).

N'hésitez pas à demander le flyer au 026 347 12 92 ou 026 347 12 40.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg  
[www.fr.prosenectute.ch](http://www.fr.prosenectute.ch)

## Antennes de quartier

Les antennes de quartier assurent un service d'aide et d'accueil à la communauté. Ce sont des personnes sur qui vous pouvez compter pour toutes sortes de services (déplacements chez le médecin, courses, garde d'enfants en cas d'urgence, etc.).

[www.paroisse.ch/groupements/antennes-de-quartiers/arconciel](http://www.paroisse.ch/groupements/antennes-de-quartiers/arconciel)  
[www.paroisse.ch/groupements/antennes-de-quartiers/ependes](http://www.paroisse.ch/groupements/antennes-de-quartiers/ependes)

## FFR – Fédération Fribourgeoise des retraités

La Fédération Fribourgeoise des Retraités constitue un partenaire de qualité, susceptible de représenter efficacement ses membres et défendre utilement les intérêts des aînés dans le canton.

Pour une demande d'adhésion ou connaître les activités annuelles :  
[www.ffr-sarine.ch](http://www.ffr-sarine.ch)  
026 322 10 34 / 026 475 52 13



**CHANGEMENT  
HORAIRE  
DÈS LE  
15 DÉCEMBRE  
2024**

Encore plus de trains et de bus  
**Nouveaux horaires** sur:  
[tpf.ch/nouveautes](http://tpf.ch/nouveautes)



[tpf.ch/nouveautes](http://tpf.ch/nouveautes)

tpf...

# SERVICE TECHNIQUE

## Forêts



Corporation forestière Forêts-Sarine  
Rte de Grangeneuve 19  
1725 Posieux

### Bulletin de commande BOIS DE FEU 2024-2025



Délai de livraison après réception de la commande: maximum 4 semaines

Pas de livraisons en juillet et août

#### Conditions :

- Paiement net à 30 jours, sur facture
- Le bois est déchargé en vrac devant votre domicile
- Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine

Nom:	Prénom:	Commande minimum 1 stère
Rue:	Localité:	Utilisez notre formulaire de commande en ligne !  Commande de bois de feu <a href="http://www.forets-sarine.ch">www.forets-sarine.ch</a>
Tél :	Portable:	
Date:	Signature:	

Quantité	Longueur	Assortiments	Prix/stère	Livraison	Total CHF
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, <b>feuillus, sec</b>	155.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, <b>feuillus, sec</b>	130.00	livraison obligatoire	
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, <b>résineux, sec</b>	135.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, <b>résineux, sec</b>	110.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, <b>feuillus, vert</b>	100.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, <b>feuillus, vert</b> (min 3 st./max 20 st.)	55.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, <b>résineux, vert</b> (min 3 st./max 20 st.)	45.00	sur demande	
<b>Total stères</b>			<b>Total de la valeur du bois TTC</b>		

Livraison à domicile		
1 stère	forfait	70.00
2 stères	forfait	75.00
3 stères	forfait	80.00
4 stères	forfait	120.00
5 stères	forfait	130.00
6 stères	forfait	140.00
7 stères	forfait	160.00
8 stères	forfait	170.00
9 stères	forfait	180.00
10 stères et +	par camion, en régie	

**TOTAL bois et forfait de livraison à domicile TTC**



Corporation forestière Forêts-Sarine  
Route de Grangeneuve 19, 1725 Posieux  
026 305 56 53 - [www.forets-sarine.ch](http://www.forets-sarine.ch)

### MOBILIER EXTERIEUR EN BOIS MASSIF

Forêts-Sarine fabrique des tables et bancs en chêne/mélèze/douglas massif avec des bois issus de vos forêts



#### Prix indicatifs :

**Banc** en bois massif avec dossier, 250 cm 800.—

**Table avec bancs** incorporés, 250 cm 2'200.—

Les tables, bancs et bassins peuvent être enduits d'une protection à base d'huile de lin

#### Traverses de chêne :

Traverse en chêne massif 200/12/24 cm 68.—

Traverse en chêne massif 250/12/24 cm 84.—

Traverse en chêne massif 300/12/24 cm 100.—

#### Plateaux et carrelats de chêne massif, diverses mesures



Commande de mobilier

Pour toute commande, rendez-vous sur le site Internet [www.forets-sarine.ch/commande-de-mobilier/](http://www.forets-sarine.ch/commande-de-mobilier/)

Pour tout renseignement ou demande spéciale, contactez Cédric Horner au 079 296 72 71



# Bâtiments communaux

Chère clientèle,

C'était il y a 26 ans. Nous avons posé nos valises à Arconciel, avec nos jeunes enfants. Le Café des 3 Sapins était le premier établissement que nous prenions ensemble. Un rêve et un défi à la fois.

Les années ont passé à toute vitesse.

Le bilan est que nous avons eu 26 ans de bonheur et nous t'en remercions. Nous avons vécu de très beaux moments ici à Arconciel et avons noué de magnifiques relations. Nous avons beaucoup travaillé, avec plaisir et passion. Nous avons donné beaucoup d'amour. Nous avons fait de notre mieux.

Comme tu le sais déjà, nous allons déménager à Ependes à la fin de l'année. Nous ne te quittons pas, nous ne t'abandonnons pas, nous allons juste à côté. A Ependes, nous serons un peu mieux installés et ce sera plus pratique pour nous. Bien que toujours très motivés, le poids de toutes ces années de travail commence à se faire sentir et à Ependes, nous pourrons nous organiser différemment pour les années qu'il nous reste à t'accueillir. Nous espérons que tu comprendras ce choix et que tu nous soutiendras dans cette transition.

Nous fermerons la porte des Trois Sapins le soir du 14 décembre 2024 pour ouvrir celle du Château le 4 janvier 2025. Nos horaires resteront les mêmes et notre carte aussi, en tout cas dans un premier temps.

D'où que tu viennes, nous avons eu du plaisir à te servir et nous aurons toujours du plaisir à t'accueillir. Merci pour ta fidélité.

Joyeuses fêtes de Noël et belle année 2025

*Palmira et Dominique Schaller*

# NETTOYAGES D'ÉTÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX



Les travaux de nettoyages des bâtiments communaux durant l'été 2025 auront lieu **du 14 au 25 juillet**.

Les personnes intéressées âgées entre 16 ans (révolus au 30 juin 2025) et 25 ans sont invitées à s'annoncer auprès de l'administration communale par courrier ou par email à [technique@bois-damont.ch](mailto:technique@bois-damont.ch), jusqu'au 31 mars 2025, en indiquant leur nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone et date de naissance.

La commune de Bois-d'Amont recherche

## UNE PERSONNE CHARGÉE DE LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES PENDANT LE WEEK-END

Tâches :

Gestion de la location des salles communales qui ont lieu le week-end (vendredi soir, samedi, dimanche) : remise des clés et des instructions au début de la location, puis restitution des clés et vérification de l'état des locaux à la fin de la location

Qualités recherchées :

- Grande disponibilité
- Ponctualité
- Soin et sens de la propreté
- Bonne connaissance de la langue française

Fréquence :

Environ 4 locations par mois (soit 8 déplacements)

Entrée en fonction :

1<sup>er</sup> janvier 2025 ou à convenir

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur candidature par email à [commune@bois-d'amont.ch](mailto:commune@bois-d'amont.ch) jusqu'au **15 décembre 2024**, en indiquant notamment leur nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone et date de naissance.

Pour tous renseignements complémentaires, prière de prendre contact avec Monsieur Jérôme Bongard au 026 564 23 47.

Le Conseil communal vous remercie d'avance de votre intérêt.

# Environnement

## Plan de gestion du Lac de Pérolles et de la Petite Sarine

La zone alluviale qui se situe entre les barrages de Rossens et de la Maigrauge est un véritable bijou naturel. Elle est d'ailleurs protégée au niveau national. En 2012 déjà, un premier plan de gestion avait été mis en œuvre afin d'améliorer les conditions naturelles de ce précieux milieu jusqu'à l'entrée du Lac de Pérolles. Le nouveau plan de gestion (2024-2035) approuvé cette année par les communes concernées, le Groupe E et le Service des forêts et de la nature est issu d'une fusion de deux projets. Il s'étend désormais du pied du barrage de Rossens jusqu'à la Maigrauge.



La démarche de ce plan de gestion qui se veut multidisciplinaire assure la prise en compte des différents enjeux du milieu. La cohabitation d'intérêts, pas toujours concordants, est analysée et discutée au sein d'une commission de gestion. L'objectif étant de trouver des solutions pragmatiques aux différents défis rencontrés. Les aspects de protection de la nature, des dangers naturels, de l'accueil du public ou encore de la production de bois sont ainsi coordonnés afin de développer des actions et mesures cohérentes et respectueuses de ce milieu particulier. Un montant d'environ fr. 130'000.- est investi annuellement pour une période de 12 ans. Le financement est assuré par les partenaires du projet et les travaux sont réalisés par les équipes forestières régionales avec la collaboration d'entreprises spécialisées.



*Pic vert (photo: A. Aebischer)*



*Sonneur à ventre jaune (photo: A. Aebischer)*

Au nom de la commission de gestion, Frédéric Schneider, Ingénieur forestier du 1er arrondissement

# IMPRESSUM

## Annonces de sociétés locales

Toutes les sociétés sportives et culturelles locales peuvent insérer une publication gratuite dans le bulletin communal et/ou sur le site Internet de la commune dans le but d'annoncer un évènement par exemple.

Les contacts des sociétés locales culturelles et sportives, ainsi que des propositions de loisirs sur le territoire communal restent publiées de manière récurrente sur le site Internet de la commune mais ne le sont plus de manière systématique dans le bulletin communal, ceci afin de rendre sa ligne éditoriale plus moderne et vivante.

## Annonces payantes

Les associations à but lucratif, les commerçants et les artisans **locaux** ont la possibilité de publier des annonces dans le bulletin communal, selon la tarification suivante (impression couleurs, publiée à l'intérieur des pages de couverture) :

Logo unique ou annonce au format 5.6 x 13.0 cm ou 8.0 x 8.0 cm	CHF 10.-
Annonce au format A5	CHF 20.-
Annonce au format A4	CHF 50.-

Les annonceurs **extérieurs** ont également la possibilité de publier des annonces dans le bulletin communal, pour autant que la place le permette (priorité aux annonceurs locaux), selon la tarification suivante (impression couleurs, publiée à l'intérieur des pages de couverture) :

Logo unique ou annonce au format 5.6 x 13.0 cm ou 8.0 x 8.0 cm	CHF 20.-
Annonce au format A5	CHF 40.-
Annonce au format A4	CHF 100.-

## Prochaine édition

La prochaine édition du bulletin communal paraîtra au printemps 2025.

Toutes les demandes d'annonces doivent être transmises au secrétariat communal, [commune@bois-damont.ch](mailto:commune@bois-damont.ch), **jusqu'au lundi 14 avril 2025** (dernier délai).

Les fichiers sont à envoyer au format .png ou .jpg.



# PlaineForme

ma salle de sport



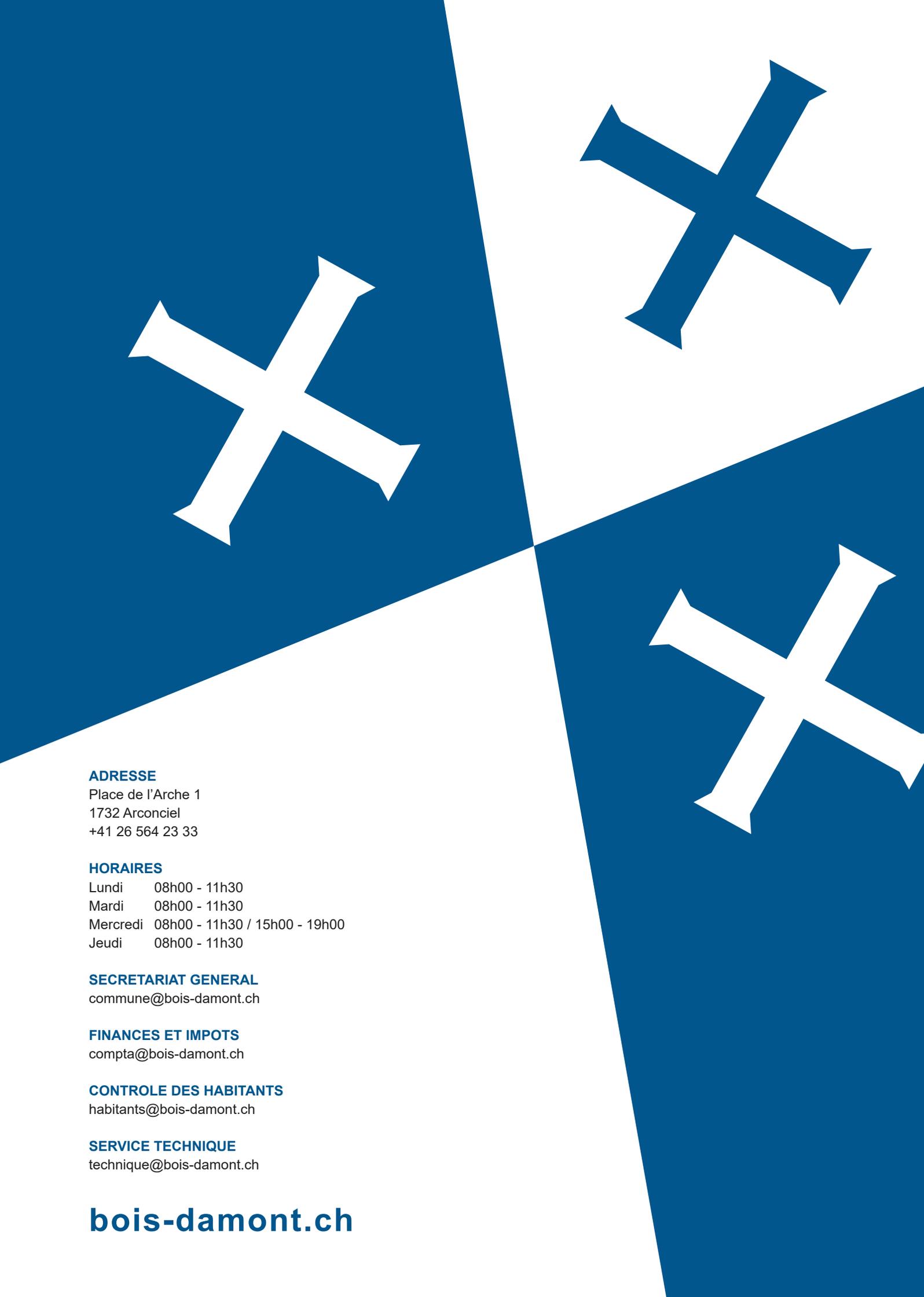
Musculation - Cardio-training - cours collectifs  
Cross-training - Wellness

**Essai gratuit sur rendez-vous**

Reconnu par les assurances maladies

Route de la Gruyère 21A - 1723 Marly - [www.pleineforme.ch](http://www.pleineforme.ch)





## ADRESSE

Place de l'Arche 1  
1732 Arconciel  
+41 26 564 23 33

## HORAIRES

Lundi 08h00 - 11h30  
Mardi 08h00 - 11h30  
Mercredi 08h00 - 11h30 / 15h00 - 19h00  
Jeudi 08h00 - 11h30

## SECRETARIAT GENERAL

[commune@bois-damont.ch](mailto:commune@bois-damont.ch)

## FINANCES ET IMPOTS

[compta@bois-damont.ch](mailto:compta@bois-damont.ch)

## CONTROLE DES HABITANTS

[habitants@bois-damont.ch](mailto:habitants@bois-damont.ch)

## SERVICE TECHNIQUE

[technique@bois-damont.ch](mailto:technique@bois-damont.ch)

**[bois-damont.ch](http://bois-damont.ch)**